



B.A.F.

Sommaire

EXAMENS

COORDONNEES

STAGES

DOPAGE

AFCAM

B02

LES DIX
COMMANDE-
MENTS



FEDERATION FRANCAISE DES ECHECS
DIRECTION NATIONALE DE L'ARBITRAGE

BULLETTIN

des

ARBITRES FEDEREAUX

D.N.A. – F.F.E.
B.P. 2022
34024 Montpellier cedex 1
Téléphone : 04.67.60.02.24

N°108
JANVIER 2006

SOMMAIRE DU BAF N°108

LE MOT DU DIRECTEUR NATIONAL DE L'ARBITRAGE	page 3
<i>Par Stéphane ESCAFRE</i>	
TITRES ET SANCTIONS	page 4
<i>Par Luc FANCELLI</i>	
COORDONNEES DNA – SUPERVISEURS - FORMATEURS - DRA	page 5
STAGES DE FORMATION D'ARBITRES	page 10
<i>Par Christian BERNARD</i>	
LA DNA VOUS INFORME	page 11
EXAMENS – SUJETS ET CORRIGES	page 13
<i>Par Thierry PARIS</i>	
QUESTIONS REPONSES	page 22
DOPAGE	page 26
VISITE EN ILE DE FRANCE	page 29
<i>Par Nadir BOUNZOU</i>	
AFCAM	page 31
B.02	page 35
<i>Par Laurent FREYD</i>	
LES 10 COMMANDEMENTS	page 43
<i>Par Patrick Besse</i>	

Rédacteur du Bulletin des Arbitres Fédéraux :

Dominique DERVIEUX – Téléphone : 01.48.43.74.94 – e-mail : ddtm.dervieux@laposte.net

Le B.A.F. est édité par la Fédération Française des Echecs - Direction Nationale de l'Arbitrage.

Siège : Stephen BOYD, délégué D.N.A.,

B.P. 2022, 34024 Montpellier cedex 1

Téléphone : 04.67.60.02.24 ffe.formation@online.fr



LE MOT DU DIRECTEUR NATIONAL DE L'ARBITRAGE

Par Stéphane ESCAFRE

Il est très facile de se laisser aller. L'homme est un animal paresseux et l'arbitre ne fait pas exception. Je vous demande de méditer cette belle phrase de Thucydide : « *Il faut choisir : se reposer ou être libre.* » Et Périclès qui prévient les Athéniens : « *Si vous voulez être libres, il faut travailler.* »

Vous serez peut-être surpris de l'intrusion de deux démocrates grecques, morts il y a 2400 ans, dans un bulletin d'arbitres de la Fédération Française des Echecs. Pourtant, le parallèle est évident avec notre activité :

"Il faut choisir : se reposer ou être libre".

Faut-il se reposer et attendre qu'un joueur vienne nous chercher pour résoudre un problème ou faut-il travailler et anticiper les problèmes ? Nous ne pouvons pas nous asseoir derrière un ordinateur et attendre passivement que ça passe... attendre que l'appariement se fasse, ... que la machine calcule les normes, les variations du Elo,... calcule les prix, établisse le palmarès à notre place.

« Si vous voulez être libres, il faut travailler. »

Travailler sur les nouveaux textes pour se libérer de nos mauvaises habitudes. Relire les règlements sur les classements internationaux qui viennent encore d'être modifiés – merci à Laurent Freyd pour son travail bénévole au service de la Fédération.

L'arbitre doit savoir tout faire mais ne doit pas tout faire. Agir et s'assagir. C'est cela le grand problème de l'arbitrage : doser ou d'oser 😊

Stéphane Escafre
Directeur National de l'Arbitrage



DIRECTION DES TOURNOIS ET SANCTIONS

Luc FANCELLI 97 rue du Gal Leclerc 60250 MOUY

e-mail : LFTSDNA@aol.com

JOUEURS SUSPENDUS

ARDILA Marc	J 00465	du 07/05/2000 au 06/05/2010
BEN KELIFA Noomene	N 21597	du 06/11/2004 au 05/11/2009
ROYER Charles Henri	X 05003	du 10/03/2005 au 09/11/2005
STEPIEN Jaroslaw	C 06500	du 12/08/2005 au 12/05/2006
VIEN Jean-Christophe	Y 00246	du 09/12/2005 au 08/03/2006

JOUEURS SUSPENDUS PARTIELLEMENT

BORDEAUX Jean-Jacques Joueur actuellement non licencié ne pourra être réaffilié à la FFE qu'après examen de son dossier par la Commission Nationale de discipline.

PAUL Jean (A 08291) et POZUELO Josué (A 08799) : suspension partielle de leur licence FFE pour les fonctions de dirigeant, capitaine et arbitre du 01/09/2004 au 31/08/2007.

La Direction des Sanctions rappelle que cette liste actualisée peut-être obtenue à tout moment à l'adresse suivante :

<http://www.echecs.asso.fr/Discipline/Sanctions.pdf>

auprès de la F.F.E. ou auprès du Directeur.

Luc FANCELLI



FEDERATION FRANCAISE DES ECHECS

COMPOSITION DE LA DIRECTION NATIONALE DE L'ARBITRAGE

Directeur National de l'Arbitrage

ESCAFRE Stéphane	06.23.69.10.91 escafrestephane@wanadoo.fr	29 Boulevard Paoli 20200 BASTIA
-------------------------	--	------------------------------------

Directeurs

BERNARD Christian	Directeur de la formation	04.90.34.97.97 chris.a.bernard@wanadoo.fr	85 avenue Frédéric Mistral 84100 ORANGE
DERVIEUX Dominique	Directeur de publication	01.48.43.74.94 ddtm.dervieux@laposte.net	9 rue de la Convention 93260 LES LILAS
DESMOULIERES Serge	Directeur des règlements	02.38.66.58.75 serge.desmoulieres@wanadoo.fr	10 rue des Iris 45750 SAINT PRIVE SAINT MESMIN
FANCELLI Luc	Directeur des titres, tournois et sanctions	03.44.26.30.33 LFTSDNA@aol.com	97 rue du Gal Leclerc 60250 MOUY
FREYD Laurent	Directeur des traductions	01.30.32.70.30/ 06.22.31.76.10 lfreyd@free.fr	6 rue de la Veillée 95800 CERGY
PARIS Thierry	Directeur des examens	04.37.69.09.36 thierry.paris@free.fr	18 rue Gabillot 69003 LYON

Conseillers techniques

PAPET Bernard	03.85.28.19.71 bpapet@libertysurf.fr	51 rue Lamartine 71800 LA CLAYETTE
PERNOUD Claire	04.76.42.21.97 / 06.81.13.13.59 claire.pernoud@wanadoo.fr	71, rue Saint-Laurent 38000 GRENOBLE

Délégué D.N.A au siège fédéral

BOYD Stephen	04.67.60.02.24 ffe.formation@online.fr	FFE BP 2022 34024 MONTPELLIER cedex 1
---------------------	--	--



FEDERATION FRANCAISE DES ECHECS

SUPERVISEURS

BERNARD Vincent	04.42.56.94.60	Baou Trouca 25 rue Centaurée 13800 ISTRES	VNJABERNARD@aol.com	Liges de : Provence Côte d'Azur Languedoc
FANCELLI Luc	03.44.26.30.33	97 rue du Gal Leclerc 60250 MOUY	LFTSDNA@aol.com	Liges de : Ile de France Champagne Ardennes
COLIN Serge	04.74.94.14.89	Impasse de Belledonne 38290 LAVERPILLERE	Colin.serge@wanadoo.fr	Liges de : Franche-Comté Dauphiné-Savoie
DERVIEUX Dominique	01.48.43.74.94	9 rue de la Convention 93260 LES LILAS	Ddtm.dervieux@laposte.net	Liges de : Midi-Pyrénées Aquitaine
DESMOULIERES Serge	02.38.66.58.75	10 rue des Iris 45750 SAINT PRIVE SAINT MESMIN	Serge.desmoulieres@wanadoo.fr	Liges de : Centre Limousin, Poitou-Charentes
MOURET Erick	04.67.60.02.29	FFE – BP 2022 34024 MONTPELLIER Cedex 1	erick.mouret@online.fr	Ligue de : Corse
LECUYER Pierre	02.97.47.05.42 02.98.56.39.44	7 rue Rychebusch 56000 VANNES	pierickl@club-internet.fr	Liges de : Bretagne Pays de Loire
MAILLARD Jacques	02.31.37.65.88	2 rue le Mont Notre Dame 14530 LUC SUR MER	Jacquelisa.maillard@wanadoo.fr	Liges de : Haute Normandie Basse Normandie DOM TOM
PARIS Thierry	06.86.99.08.80	18 rue Gabillot 69003 LYON	Thierry.paris@free.fr	Liges de : Lyonnais Bourgogne Auvergne
PERNOUD Claire	04.76.42.21.97	71, rue Saint-Laurent 38000 GRENOBLE	claire.pernoud@wanadoo.fr	Liges de : Alsace Lorraine
VARINIAC Emmanuel	06.67.30.59.32	2 rue du parc Lachenois 60310 LASSIGNY	emmanuel.variniac@laposte.net	Liges de : Nord Pas-de-Calais Picardie

Si vous avez besoin d'aide, vous pouvez aussi appeler :
[Stephen BOYD \(arbitre international\)](mailto:Stephen.Boyd@chessfr.com)
 au siège fédéral 04.67.60.02.24 (hb), ou à 04.67.02.00.29 (dom.)



FEDERATION FRANCAISE DES ECHECS

FORMATEURS ACTIFS DE LA D.N.A.

André BASTIEN	01.39.91.37.88	41 rue Muscella Les jardins de Saint Lubin 95570 MOISSELLES	abastien@magic.fr
Vincent BERNARD	04.42.56.94.60	Baou Trouca 25 rue Centaurée 13800 ISTRES	VNJABERNARD@aol.com
Jean BOGGIO	01.43.28.07.54	4 rue Cart 94160 SAINT MANDE	jeanboggio@noos.fr
Nadir BOUNZOU	06.64.64.23.14	62 rue de Bordeaux 93290 TREMBLAY EN FRANCE	Nadir-bounzou@netcourrier.com
Stephen BOYD	04.67.02.02.24	11 rue d'Aiglon 34090 MONTPELLIER	stephen.boyd@free.fr
Francis DELBOE	06.62.36.88.02	24, rue des Sorbiers 59134 HERLIES	fdelboe@online.fr
Stéphane ESCAFRE	06.23.69.10.91	29 Boulevard Paoli 20200 BASTIA	escafrestephane@wanadoo.fr
Laurent FREYD	06.22.31.76.10	6 rue de la Veillée 95800 CERGY	lfreyd@free.fr
Patrick HUMBERT	01.48.90.89.68	29 rue Lucie 94600 CHOISY LE ROI	phumbert@club-internet.fr
Pierre LECUYER	02.97.47.05.42	7 rue Rychebusch 56000 VANNES	pierickl@club-internet.fr
Jacques MAILLARD	02.31.37.20.20	2 rue le Mont Notre Dame 14530 LUC SUR MER	jacqueslisa.maillard@wanadoo.fr
Erick MOURET	04.67.60.02.29	FFE BP 2022 34024 Montpellier cedex 1	erick.mouret@online.fr
Charles-Henri ROUAH	01.64.05.55.48	Echecs BP 119 94003 CRETEIL cedex	orscholz@club-internet.fr
Emmanuel VARINIAC	06.67.30.59.32	2 rue du parc Lachenois 60310 LASSIGNY	emmanuel.variniac@laposte.net

Directeur de la Formation :

Christian BERNARD

85 avenue Frédéric MISTRAL 84100 ORANGE

Tél / Fax : 04.90.34.97.97

Chris.a.bernard@wanadoo.fr

LES DIRECTIONS REGIONALES DE L'ARBITRAGE

<http://echecs.asso.fr/ListeDirections.aspx?Action=DRA>

ALSACE	Sylvain KUCHLY 18 rue du Brotsch 67700 OTTERSWILLER 03.88.91.88.25	Kuchly-syl@wanadoo.fr
AQUITAINE	Jean-Marc MOREL Amicale Laïque Jean Sarrailh - section Echecs - 1 Av Robert Schuman 64000 PAU 05 59 81 09 87 - 06.82.12.66.21	j.marc.morel@wanadoo.fr
AUVERGNE	Jean-Marc FLOUZAT Apt. 76 15 rue de la fontaine du bac 63000 CLERMONT FERRAND Tél : 04.73.28.45.59	Jean-marc.flouzat@wanadoo.fr
BASSE NORMANDIE		Président de Ligue : Jacques MAILLARD 2 rue le Mont Notre Dame 14530 LUC SUR MER 03.21.37.20.20 Jacqueslisa.maillard@wanadoo.fr
BOURGOGNE	Patrick LAUFERON Les Denis 71400 ANTULLY 03.85.54.78.77	Patrick.lauferon@ac-dijon.fr
BRETAGNE	Sébastien LARCHER 38 Bld de la gare 22600 LOUDEAC 06.13.61.42.80	sebebof@hotmail.com
CENTRE VAL DE LOIRE	Serge DESMOULIERES 10 rue des Iris 45750 ST PRIVE ST MESMIN 02.38.66.58.75	Serge.desmoulieres@wanadoo.fr
CHAMPAGNE ARDENNES	Patrick CHANELLE 7 impasse des Charmes 10430 ROSIERES 03.25.49.69.61	Chanelle.pat@wanadoo.fr site http://perso.wanadoo.fr/serge.picard/liguechampagneardenne/ligueca.htm
CORSE	Jean-François LUCIANI Rés. Touraine, Gare de Lupino 20600 BASTIA 04 95 33 07 61 - 06.80.02.25.72	lucianijf@aol.com
COTE D'AZUR		Président de la Ligue : Joseph SPATOLA Tél : 04 93 22 50 55 jspatola@wanadoo.fr
DAUPHINE SAVOIE	Alain SAINT ARROMAN 86 cours Berriat 38000 GRENOBLE 04.76.49.44.53	Saint-arroman.alain@wanadoo.fr
FRANCHE COMTE	Jean-François CORSINI 21 rue des Prunes 39380 LA VIEILLE LOYE	j-f.corsini@laposte.net
HAUTE NORMANDIE	Jean-Louis HUCY 70 rue de Diane 76230 BOIS-GUILLAUME 02.35.60.27.41 / 06.20.51.44.14	jlhucy@wanadoo.fr
ILE DE FRANCE	Nadir BOUNZOU 62 rue de Bordeaux 93290 TREMBLAY EN FRANCE 06.64.64.23.14	nadir-bounzou@netcourrier.com

LANGUEDOC 	Jean-Paul MORETTI 12 rue de Turenne 30000 NIMES	i.t.rom@wanadoo.fr
LIMOUSIN	Michael TROUBAT 85 rue Casimir Ranson 87100 LIMOGES	dra.limousin@online.fr
LORRAINE	Philippe PIERROT 1 rue des Myosotis 57155 MARLY	Philippe.pierrot@wanadoo.fr
LYONNAIS	Bruno DAR CET 41 rue des Tilleuls 38280 VILLETTE D'ANTHON 04.72.02.49.43 / 06.09.85.20.32	Bruno.darcet@free.fr site http://www.ligue-lyonnais-echechs.org/dra.html
MIDI PYRENEES	Dominique DERVIEUX 34 rue Paul Froment 46000 CAHORS 01.48.43.74.94	ddtm.dervieux@laposte.net site http://www.lmpe.org/rubrique.php?id_rubrique=4
NORD PAS DE CALAIS	Francis DELBOE 24 rue des Sorbiers 59134 HERLIES 06.62.36.88.02	fdelboe@online.fr site http://www.viruschess.com/Pages/Direction_Regionale_dArbitrage.html
PAYS DE LOIRE	Jean-Luc VIOLEAU 16 rue Fernandel 85000 LA ROCHE SUR YON 02.51.37.69.94	jean-luc.violeau@wanadoo.fr
PICARDIE	Luc FANCELLI 97 rue du Gal Leclerc 60250 MOUY 03.44.26.30.33	lfpic60E@aol.com site http://www.picardie-echechs.info/arbitrage/arbitrage.htm
POITOU CHARENTES	LAVIE Daniel Neuillac 16290 ASNIERES SUR NOUERE	Echechs16@ouvaton.org
PROVENCE	Vincent BERNARD Baou Trouca, 25 rue Centaurée 13800 ISTRES 04.42.56.94.60	VNJABERNARD@aol.com site http://perso.wanadoo.fr/dra-provence/
GUADELOUPE	Pierre ARMEDE Borel 97129 LAMENTIN 05 90 95 43 40	
LA REUNION	Donny SAUTRON Chemin du Lycée BP 28 97425 LES AVIRONS 06.92.74.79.19	
MARTINIQUE		Président de Ligue : Joël GRATIEN Joel.gratien@wanadoo.fr site http://www.echechs-martinique.com/dip_arbffe.htm
POLYNESIE		e-mail du superviseur : Jacqueslisa.maillard@wanadoo.fr

*Aidez-nous à tenir à jour ce fichier d'adresses des Directeurs Régionaux !
Veuillez me communiquer dès que possible toutes les modifications
Merci d'avance !
Signalez tout changement de Titre au Directeur des Titres :
Luc FANCELLI 97 rue du Gal Leclerc 60250 MOUY
e-mail : LFTSDNA@aol.com*



STAGES ANNONCÉS

Par Christian BERNARD

En direct sur le site fédéral :

<http://www.echecs.asso.fr/ListeStages.aspx?Action=DNA>

Stage AF4 à Angers (49) du 28 au 29 janvier 2006

Organisateur: CD Maine et Loire

Formateur: Pierre Lécuyer

Lieu: Ecole St Jacques – 15 impasse Ampère

Renseignements/Inscriptions: Clément Fernandez - 17 rue du Coulais –
49520 Le Tremblay - clement.fernandez@wanadoo.fr

Stage AF4 à Orléans (45) du 4 au 5 mars 2006

Organisateur: Ligue CVL

Formateur: Laurent Freyd

Lieu: Maison des Sports – 5 rue Pasteur

Renseignements/Inscriptions: Serge Desmoulières - 10 rue des Iris –
45750 St Pryve St Mesmin – 02.38.66.58.75 – serge.desmoulieres@wanadoo.fr

Stage AF4 à Marseille (13) du 6 au 7 mars 2006

Organisateur: CDJE 13

Formateur: Vincent Bernard

Lieu: Académie d'Échecs de Marseille – 19 rue Fongate – 13006 Marseille

Renseignements/Inscriptions: JP Mercier – 06 74 14 14 68 – 04 91 33 56 68

Stages à La Réunion (974) prévu en mars, reporté sine die

Organisateur: Ligue de la Réunion – JM Barré – liguereunion.echecs@wanadoo.fr

Stage AF4 – Stage AF3 – Stage AF2

Stage FC à Nîmes (30) du 18 au 19 mars 2006

Pour les AF4, AF3, AF2 et AF1

Parmi les sujets : les nouveaux règles, le réglage des pendules électroniques, ELO FIDE et le calcul des normes.

Organisateur: DRA Languedoc

Formateurs: Stephen Boyd et Erick Mouret

Lieu: Echiquier Nîmois - Stade des Costières - 30900 NIMES

Renseignements/Inscriptions: Stephen Boyd - 04 67 02 00 29 - 04 67 60 02 24 - stephen.boyd@free.fr

Stage AF4 à Melun (77) du 25 au 26 mars 2006

Organisateur: DRA IDF

Formateur: Nadir Bounzou

Lieu: Espace St Jean - 26 place St Jean - 77 000 MELUN - Salle n° 1 - 1er étage

Renseignements/Inscriptions: Nadir Bounzou- 06 64 64 23 14 –

nadir-bounzou@netcourrier.com



LA D.N.A. VOUS INFORME...

Consigne pour les envois de sauvegarde PAPI par mail

Pendant les dernières vacances de Noël, Stephen Boyd a eu la mauvaise surprise d'avoir sa boîte pleine à deux reprises, dont une fois pendant tout un week-end. Désagréable pour certains car il ne reçoit plus alors tous ses mails et donc peut-être pas certaines sauvegardes. Il faut savoir que la capacité de sa boîte est de 10 Mo mais il reçoit souvent des sauvegardes qui dépassent 1 Mo !

Il vous est donc demandé de réduire la taille de vos envois.

1) D'abord les utilisateurs de PAPI 3 peuvent faire 'compacter'. Cela réduit la taille de leur sauvegarde à environ 320 Ko.

2) Pour ceux qui savent s'en servir, mettre votre fichier dans un dossier compressé (format zip). Cela réduit la plupart à environ 30 Ko ! C'est impératif pour ceux qui envoient le rapport technique entier ou plusieurs tournois en même temps.

3) Les fichiers export FIDE et FFE ne servent à rien. Les exports sont systématiquement refaits au Secrétariat Fédéral afin de s'assurer que toutes les données sont bonnes. Il faut savoir aussi que le format officiel du fichier FIDE a changé récemment et n'est plus celui du PAPI que vous utilisez. Mais surtout il faut envoyer la sauvegarde PAPI (fichier avec l'extension papi). Cela permet d'archiver votre tournoi au niveau

informatique et faire paraître les résultats sur le site fédéral.

Merci à tous pour votre compréhension !

Prochains tests

Rappel : les prochaines sessions d'examens pour la saison 2005-2006 sont programmées aux dates suivantes : **samedi 25 mars 2006** et **samedi 10 juin 2006**.

AFCAM

Les arbitres d'échecs intègrent l'Association Française du Corps Arbitral Multisports. Un compte-rendu de l'assemblée pour les 20 ans de l'AFCAM vous présente plus loin dans ce numéro les travaux de cette association.

Du nouveau sur le net :

"Ce site Web observe la planète captivante des joueurs d'échecs et explore les domaines insolites du royaume de Caïssa, notre déesse tutélaire. On y parle arbitrage (sérieusement mais sans se prendre au sérieux), on y plaisante, on y trouve des informations, le tout dans la bonne humeur." Cliquez-ici :

<http://www.joueurdechecs.com>



RAPPORT TECHNIQUE : PAGE DE GARDE

Identification de l'arbitre rédacteur

Nom et prénom de l'arbitre rédacteur:
Numéro de licence de l'arbitre rédacteur:
Niveau de l'arbitre rédacteur:
Adresse postale :

Téléphone et e-mail :
Nom , prénom et n° de licence de l'arbitre principal (si différent)

- Nom de l'événement :
- Numéro d'homologation FFE:
- Date(s) de l'événement : du..... au.....
- Lieu (commune, département, ligue) :
- Nom, prénom et coordonnées de l'organisateur :

Caractéristiques techniques

Nombre de rondes :
Nombre de joueurs FIDE :
Nombre de joueurs au total :

Cadence Rapide ; Cadence FFE ; Cadence FIDE

Départages :
Type d'appariements :

Système de répartition des prix :
Montant total des prix distribués :

Tarif des droits d'inscription : ADULTES = JEUNES =

Nom des adjoints :

NOTES

Attestations(s) de Zeitnot jointe(s) : oui non
Attestations(s) d'arbitrage jointe(s) : oui non
Copie de demande de sanction ou d'explication : oui non
Bordereau de licence jointe(s) : oui non
Divers

Date et signature de l'arbitre :

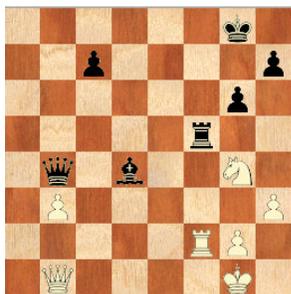
Documents autorisés : Livre de l'Arbitre et Livre de la Fédération.
TOUTES VOS REPONSES DOIVENT ETRE JUSTIFIEES !

I - LE TOURNOI

Vous arbitrez un tournoi dont la cadence est 40 coups en 2 heures puis 1 heure au KO. Divers incidents vont se produire : quelle sera votre décision pour chacun d'eux ?

- Deux joueurs vous appellent. Ils ont déjà joué 4 coups mais ils s'aperçoivent que leur échiquier est mal orienté : ils ont une case noire à droite.
- Un joueur écrit systématiquement son coup avant de le jouer.
- Vous surprenez un joueur en salle d'analyses : il étudie sur un échiquier sa partie en cours.
- Un joueur joue un coup illégal pour la troisième fois au cours de la partie.
- Le drapeau d'un joueur en zeitnot tombe au moment où il appuie sur la pendule. On constate qu'il s'agissait du 40^{ème} coup.
- A la dernière table, un débutant a les blancs. Il effectue le petit roque mais il se rend compte que ce coup est interdit car son roi serait en échec en g1. Il joue alors le grand roque qui, lui, est possible. Son adversaire, un débutant lui aussi, proteste : il vous appelle et réclame le gain de la partie.
- Le téléphone portable d'un joueur sonne alors qu'il est au trait.
- Le téléphone portable d'un joueur sonne alors qu'il n'est pas au trait.
- En fin de phase KO, le drapeau du conducteur des blancs tombe alors que le conducteur des noirs ne dispose plus que d'un roi dépouillé.
- Le pion d'un joueur arrive à promotion. Après avoir déposé une dame sur la case de promotion à la place du pion, ce joueur s'aperçoit que prendre un cavalier serait plus avantageux en raison d'une fourchette immédiate. Il n'a pas encore appuyé sur la pendule, par conséquent il retire la dame, place le cavalier, écrit le coup sur la feuille et appuie. Son adversaire arrête les pendules et vous appelle : il préférerait que ce soit une promotion en dame.

II - LES DIAGRAMMES



• Diagramme 1 :

Dans cette partie rapide, les deux joueurs sont en sérieuse crise de temps. Les noirs viennent de jouer leur Ff6 en d4 (diagramme). Le conducteur des blancs joue à tempo TxTf5. Mais avant d'appuyer sur la pendule, il s'aperçoit que sa propre tour est clouée. Il remet donc aussitôt les deux pièces en place et joue Rf1. Le conducteur des noirs arrête les pendules : il veut que les blancs prennent cette tour avec la dame b1. Comment arbitrez-vous ?

• Diagramme 2

Les blancs viennent de jouer Fe6+. Nous sommes en fin de phase KO et il ne reste plus qu'une poignée de secondes aux noirs. Dès qu'il a le trait, ce joueur se permet d'arrêter les pendules et vous demande de décréter la nullité. Il prétend que les blancs ne peuvent pas forcer le gain. Comment arbitrez-vous ?



III - VRAI OU FAUX ?

- En partie rapide, les joueurs ne sont pas obligés de noter les coups. Vrai ou faux ?
- En blitz, on peut prendre le roi de l'adversaire s'il l'a laissé en prise. Vrai ou faux ?
- La feuille de partie appartient à l'organisateur. Vrai ou faux ?
- A la fin de la partie, les deux joueurs doivent signer la feuille de partie. Vrai ou faux ?
- Lorsqu'un joueur demande la nullité parce que la position va se répéter pour la troisième fois, il ne doit pas exécuter son coup sur l'échiquier mais seulement le noter sur sa feuille de partie. Vrai ou faux ?

FEDERATION FRANCAISE DES ECHECS
DIRECTION NATIONALE DE L'ARBITRAGE

Corrigé de l'U.V.1 session de novembre 2005

LE TOURNOI

L'échiquier est mal orienté, l'arbitre doit transférer la position sur un échiquier correctement disposé. Article 7.1.a

Depuis le Congrès de Calvià, le coup doit nécessairement être écrit après l'avoir joué. Article 8.1 : « il est interdit d'inscrire ses coups en avance ». L'arbitre doit donc, sous forme de conseil, fermement mais cordialement, signaler au fautif que cette règle doit être respectée. L'arbitre surveillera qu'il n'y pas récidive, car les mauvaises habitudes sont souvent tenaces.

C'est un tricheur qui enfreint l'article 12.2a : « il est interdit aux joueurs de faire usage de notes, sources d'informations, conseils, ou d'analyser sur un autre échiquier. Le cas est infiniment plus grave que la mauvaise habitude citée plus haut. Ce tricheur mérite pour le moins une sanction puisée dans l'arsenal décrit dans l'article 13.4d : déclarer la partie perdue.

C'est le troisième coup irrégulier : pour ce joueur, la partie est perdue. Article 7.4b.

Dans la mesure où le 40^{ème} coup a été exécuté sur l'échiquier mais n'a pas été achevé en enclenchant à temps la pendule de l'adversaire, l'arbitre doit déclarer la partie perdue au temps. « la partie est perdue par le joueur qui n'a pas achevé le nombre de coups prescrit dans le temps imparti ». Article 6.10.

L'arbitre ne doit absolument pas accorder le gain de la partie au plaignant. Le fautif doit jouer la pièce touchée. Le petit roque étant un mouvement de roi (voir article 3.8), le joueur doit donc jouer...un coup de roi. Puisque le grand roque est possible, il n'y a aucune raison d'interdire ce coup. Article 4.4c.

Le téléphone d'un joueur sonne : qu'il soit au trait ou non, il a perdu sa partie. Article 12.2b : « si le téléphone mobile d'un joueur sonne dans la salle de jeu durant la partie, le joueur en question perd la partie ».

L'arbitre doit déclarer la partie nulle. Ce joueur ne dispose plus que d'un roi dépouillé, il ne pourrait donc pas jamais mater son adversaire. Article 6.10.

L'article 3.7 e nous apprend comment d'effectue la promotion du pion. Quant à l'article 4.6c, il ne souffre aucune interprétation : dès que le joueur a placé (de sa propre main) puis lâché la dame sur la case de promotion, il n'y a plus à y revenir : c'est une dame et non un cavalier.

LES DIAGRAMMES

Diagramme 1 : Application de l'article 4.3c et de l'appendice B5. Dans la mesure où l'adversaire a sollicité l'arbitre, ce dernier doit imposer au conducteur des blancs d'effectuer le coup DxTf5. « si un joueur touche délibérément une pièce de chaque couleur, il doit prendre la pièce adverse avec sa pièce ou, si c'est illégal, déplacer ou prendre la première pièce qui peut être déplacée ou prise ».

Diagramme 2 : il est facile de forcer la nullité, évidemment. Si les blancs signalent qu'il leur suffit de placer leur roi en h8, l'arbitre est autorisé à décréter immédiatement que c'est une partie nulle. Il peut aussi ne croire que ce qu'il voit. Il relance alors les pendules et assiste au (aux) coup (s) suivant(s). Il est autorisé en ce cas à dire que la partie est nulle même après la chute du drapeau. Article 10.2.

III VRAI OU FAUX

Vrai. Article B3.

Faux. Article 1.2. l'adversaire ne doit pas prendre la roi mais réclamer le gain : article C3.

Vrai. Article 8.3

Vrai. Article 8.7.

Vrai. Article 8.1 et article 9.2a.

Documents autorisés : Livre de l'Arbitre et Livre de la Fédération.
TOUTES VOS REPONSES DOIVENT ETRE JUSTIFIEES !

I – LA FEDERATION

- Quel est le nombre de membres du Comité Directeur ?
- Qui est président de la Commission Technique ?
- Quel est le nombre d'équipes qui participent au championnat de France des clubs dans chacune des divisions nationales (du Top 16 à la nationale IV) ?
- En 2005/2006, à quelle catégorie appartient un enfant né en 1994 ?
- En Coupe de France, combien de mutés peuvent-ils jouer dans une équipe lors d'un match ?
- Quel classement Elo estimatif reçoit un junior ?
- Qui est directeur de la formation des arbitres ?
- Quelles sont les conditions requises pour qu'un AF4 devienne AF3 ?
- Quel est le nombre de superviseurs ?
- Qui est directeur des titres et sanctions ?

II – LES CADENCES

- Les parties jouées en cadence « 61 minutes » sont-elles prise en compte pour le Elo national ? les joueurs sont-ils tenus de noter leurs coups ?
- Quelle est la cadence Fischer qui équivaut à la cadence classique 40 / 2 h + 1 h / KO ?
- Pourquoi faut-il obliger les joueurs à noter les coups dès lors qu'ils disposent d'un incrément supérieur ou égal à 30 secondes par coup ?
- Qu'est ce qu'une cadence « blitz » ?
- En cadence rapide, l'arbitre doit-il signaler la chute du drapeau ?
- Les 2 drapeaux sont tombés en fin de phase KO et vous ne parvenez pas à savoir lequel est tombé en premier. Quelle est votre décision ?
- En cadence 40/2h, un joueur en zeitnot demande à l'arbitre quel est le nombre de coups joués. L'arbitre doit-il lui donner cette indication ?

III – COMPETENCES ORGANISATIONNELLES

- Définissez : Koya, Sonneborn-Berger, Varma.
- Au système de Berger, on tire au sort les numéros attribués aux joueurs. Pourquoi ?
- Un club organise une Coupe regroupant 28 joueurs. Quel sera le nombre d'exempts au premier tour ?

IV – LES APPELS

- Précisez pour quel type de tournois la mise en place d'une Commission d'appels est obligatoire ou facultative.
- Lors d'un match de division nationale 2, un capitaine souhaite interjeter appel. De quel délai dispose-t-il ? Quelle est la Commission qui examinera cet appel ? Qui en est le président ?

V – ARBITRAGE D'UN MATCH DE DIVISION NATIONALE 3 (rencontre groupée).

- Etes-vous autorisé à jouer alors que vous êtes l'arbitre de la rencontre ?
- Quand les capitaines doivent-ils vous remettre la liste des joueurs ? En cas de retard, quelle est la conséquence ?
- En raison de la panne d'un des véhicules, une équipe se présente avec 5 joueurs forfaits. Quelle est la conséquence ?
- Un joueur de l'une des équipes arrive avec plus d'une heure de retard. Quelle est la conséquence ?

FEDERATION FRANCAISE DES ECHECS
DIRECTION NATIONALE DE L'ARBITRAGE
Session de novembre 2005 : corrigé de l'UV1 bis

I LA FEDERATION

- La F.F.E est administrée par un Comité Directeur de **28 membres** : 24 membres issus du groupe A (listes) + 4 postes spécifiques : 1 médecin et 3 féminines. Livre de la Fédération, page 113, statuts fédéraux, articles 22.23.1 à 22.23.3.
- La Commission Technique est présidée par **Sylvain RIVIER**.
- Du Top 16 à la N4 : **624 équipes**.
 $16 + 16 + (4 \times 12) + (16 \times 10) + (48 \times 8) = 624$. Livre de la Fédération page 211, article 1.1. du championnat de France, organisation générale, structure.
- 2006 – 1994 = 12. C'est un **pupille**. Livre de la Fédération, page 129, RIFFE article 19.
- **2 mutés au plus par équipe**. Article 3 alinéa 1 du règlement de la Coupe de France. Quelques candidats malheureux n'ont pas répondu. C'était pourtant une question permettant de vérifier que les candidats étaient capables d'utiliser leur Livre de la Fédération. Une question d'actualité, puisque l'arbitre Jean Boggio l'a appliquée en juin 2005 pour la finale de la Coupe de France.
- Classement estimatif d'un junior = **1399** s'il n'y a pas eu une demande spécifique de la part du club du jeune joueur. Règles générales, article 5.
- Le Directeur de la Formation des Arbitres (D.F.A) est **Christian BERNARD**. Livre de l'Arbitre, page des coordonnées.
- Un AF4 deviendra AF3 en se conformant au dispositif défini par l'article 13 du RIDNA : être âgé d'au moins **18 ans**, avoir préparé et obtenu **l'UV2 et l'UV3**, avoir obtenu **2 attestations** d'arbitrage qui auront été dûment envoyées au Directeur des Titres (D.T.S), avoir établi et envoyé au D.T.S **un rapport** technique complet.
- A ce jour, il y a **11 superviseurs**. Voir le Livre de l'Arbitre, coordonnées.
- Le D.T.S. est **Luc FANCELLI**. Voir le Livre de l'Arbitre, coordonnées.

II LES CADENCES

- Les parties jouées en cadence 61 minutes comptent pour le **classement Elo national**. Les coups **doivent être notés** sur une feuille de partie. Règles du jeu, appendice G. Méconnaître l'existence de cet appendice constitue une sérieuse lacune.
- La cadence équivalente est la suivante : **1h40 + 30 secondes par coup** puis **40 minutes + 30 secondes** par coup. Règles générales, article 8.
- L'article 8.4 des règles du jeu précise qu'un joueur bénéficiant d'un incrément supérieur ou égal à 30 secondes par coup **ne doit pas être dispensé de noter les coups**.
- Le blitz est « *une partie où tous les coups doivent être joués dans un temps limité inférieur à 15 minutes par joueur ou dont le temps initial auquel on ajoute 60 fois un incrément quelconque est inférieur à 15 minutes* ». Appendice C, article 1. Quelques candidats ont répondu « 5 minutes ».
- **Il ne faut pas signaler la chute du drapeau en cadence rapide**. Une grave faute d'arbitrage, durement sanctionnée dans les copies. Appendice B, article 7.

- En application de l'article 6 alinéa 12 des règles du jeu, l'arbitre doit déclarer **nette** cette partie.
- **Il ne faut surtout pas donner cette indication.** Encore une grave faute d'arbitrage : violation de l'article 13, alinéa 6 intitulé « le rôle de l'arbitre ».

III COMPETENCES ORGANISATIONNELLES

Koya : Système de départage. Nombre de points obtenus contre les adversaires qui ont réalisé 50% ou plus. Livre de l'Arbitre 2.4.

Sonneborn-Berger : **Système de départage.** Somme des points des adversaires que le joueur a battus + demi-sommes des points des adversaires contre qui le joueur a annulé. Livre de l'Arbitre 2.4.

Varma : système permettant de diriger le tirage au sort des numéros d'appariements dans un tournoi toutes rondes afin que les joueurs de même affinité ne se rencontrent pas aux trois dernières rondes. Livre de l'Arbitre 2.1.

Dans un tournoi fermé, les joueurs ayant un « petit numéro » (par exemple, les numéros 1 à 3 dans un Berger de 6 joueurs) auront **une fois de plus les blancs que l'autre moitié** (ceux qui ont un « grand numéro » ? par exemple ceux qui portent les numéros 4 à 6 dans un Berger de 6 joueurs). Pour ne pas avantager qui que ce soit de façon délibérée, il faut donc procéder à l'attribution des numéros par tirage au sort.

4 exempts car la puissance de 2 immédiatement supérieure est 32 ; et $32 - 28 = 4$.

$28 - 4 = 24$. Les 24 joueurs du premier tour généreront 12 rescapés.

Pour le second tour, les 4 exempts les rejoignent. $12 + 4 = 16$. Il s'agira du 1/8^{ème} de finale.

IV. LES APPELS

- La réponse se trouve dans le Livre de la Fédération : « *la mise en place d'une commission d'appels est obligatoire dans le cadre des grands tournois internationaux et des grands événements fédéraux. Pour les autres tournois, la mise en place de ces commissions est facultative. Les éventuels appels des joueurs seront examinés par la commission d'appels sportifs fédérale, ou, lorsqu'elle existe, par la commission d'appels sportifs de la ligue* ». **Compétitions homologués, article 5. LF page 433.**
- Il s'agit d'un match de Division Nationale 2, il suffisait donc de se référer au Livre de la Fédération, page 217, article 4.5 : « *il peut être fait appel auprès de la **Commission d'Appels Sportifs** des décisions d'arbitres, de directeurs de groupes.../... l'appel doit être formulé dans un délai de **dix jours** à compter de la date de réception de la décision contestée* ». *Etrange éventail de réponses pour les délais : de 3 jours à 2 mois.*
- La Commission d'Appels Sportifs est présidée par **Jean PEYRIN**.

V. ARBITRAGE D'UN MATCH DE DIVISION NATIONALE 3 (rencontres groupées)

Il s'agit d'une rencontre groupée : **l'arbitre n'est absolument pas autorisé à jouer en même temps.** Article 3.1 du règlement du championnat de France des clubs. Livre de la Fédération page 213. 6 copies ont prétendu le contraire.

La liste doit vous être remise au plus tard **15 minutes avant l'heure prévue** pour le début de la rencontre. Lorsque la liste est remise plus tard, les pendules de tous les joueurs de cette équipe sont avancées d'un temps égal au retard. Article 3.2. Livre de la Fédération, page 214.

Forfait sportif. **Cette équipe perd sur le score de 3 à 0**, et 9 à 0 en points de parties. Article 3.4, Livre de la Fédération page 214. Quelques candidats n'ont pas donné le score, c'est pourtant le rôle d'un AF4 quand il arbitre un match.

Ce joueur a perdu par forfait. Article 6 alinéa 7 des règles du jeu : « *tout joueur qui arrive devant l'échiquier avec plus d'une heure de retard après l'horaire de début fixé par la compétition perdra la partie* ».

Documents autorisés : LIVRE DE L'ARBITRE, LIVRE DE LA FEDERATION

I - COUPE

La Coupe du Département regroupe 54 joueurs et 3 joueuses. Les féminines rentrent au second tour. Etablissez le plan de cette Coupe, jusqu'à la finale.

II – DEPARTAGE

<i>Kramnik</i>	<i>gmi</i>	2777	■ ■	½ 1	½ ½	½ ½	1 ½	½ ½	½ ½
<i>Leko</i>	<i>gmi</i>	2722	½ 0	■ ■	½ ½	1 ½	½ ½	1 ½	½ ½
<i>Kasparov</i>	<i>gmi</i>	2831	½ ½	½ ½	■ ■	½ ½	½ ½	½ ½	1 ½
<i>Radjabov</i>	<i>gmi</i>	2656	½ ½	0 ½	½ ½	■ ■	½ ½	0 1	½ 1
<i>Topalov</i>	<i>gmi</i>	2735	0 ½	½ ½	½ ½	½ ½	■ ■	½ 1	½ ½
<i>Shirov</i>	<i>gmi</i>	2736	½ ½	0 ½	½ ½	1 0	½ 0	■ ■	½ ½
<i>Vallero Pons</i>	<i>gmi</i>	2663	½ ½	½ ½	0 ½	½ 0	½ ½	½ ½	■ ■

Etablissez le classement de ce tournoi double-rondes (nombre de points et S.B le cas échéant)

III – LE CLASSEMENT ELO

Calculez le nouveau classement ELO de ces deux joueurs (G signifie gain, D : défaite, N : nulle, Nat : classement Elo national, Fide : classement Elo FIDE) Exemple : G1700(Nat) : gain contre un joueur ayant un classement ELO national de 1700.

a) Luc, senior, ELO initial 1740(Nat).

Son parcours lors de l'Open Gainlo :

G1708(Fide), D2020(Nat), G1650(Nat), N1920(Nat), D1872(Fide), G1320(Nat), D1700(Nat)

b) Carla, minime, ELO initial 2000(Nat).

Son parcours de la saison :

G1250(Nat), D1820(Nat), G1450(Nat), G1880(Nat), G1965(Fide), D2450(Nat), N2170(Fide), D2340(Nat), G1850(Nat)

IV – INDEMNISATION ET DROITS D'HOMOLOGATION

Calculez l'indemnité à verser à l'arbitre pour un open de 9 rondes « cadence 40 coups en 2 heures plus 1 heure KO » sur 8 jours. 70 joueurs, dont 14 jeunes. Total des prix : 1800 €. Droits d'inscription : 20 € (adultes), 10 € (jeunes). Chez les adultes, il y a 3 GMI et 5 MI invités. Déterminez le montant des droits d'homologation ainsi que l'indemnité d'arbitrage que l'organisateur devra payer en fonction des options qui sont à sa disposition.

V - LES PRIX

A l'issue d'un tournoi rapide en 7 rondes, 6 joueurs terminent ex aequo avec 5,5 points. Le Buchholz de Osemile est de 22,5 points, celui de Dreuw = 21, Bernard : 19,5, Vincent : 19. L'organisateur avait prévu 3 prix. 1^{er} prix : 90 €. 2^{ème} prix : 60 €. 3^{ème} prix : 40 €. Déterminez les sommes à verser aux joueurs selon les trois systèmes : Hort, place réelle, partage équitable.

SESSION D'EXAMEN DU 26 NOVEMBRE 2005
CORRECTION DE L'U.V. 2

I - LA COUPE (réf. Livre de l'Arbitre 2.3)

Préparation du 1^{er} tour :

Joueurs disponibles = inscrits – exemptés du 1^{er} tour = $57 - 3 = 54$

Avec 54 inscrits, on peut faire l'hypothèse d'une coupe avec 6 tours (car $2^5 = 32 < 54 < 2^6 = 64$).

Joueurs fictifs = $3 \times 2^1 = 6$

Nombre total de joueurs = joueurs disponibles + joueurs fictifs = $54 + 6 = 60$ (et $60 < 2^6$ ce qui confirme que notre coupe aura 6 tours)

Pour le 1^{er} tour, il y aura **4 exempts** : $64 - 60 = 4$

Plan de déroulement de cette coupe

	Participants	Qualifiés
1 ^{er} tour	$54 - 4 = 50$	25
16 ^{ème} de finale	$25 + 4$ (exempts 1 ^{er} tour) + 3 (féminines) = 32	16
8 ^{ème} de finale	16	8
Quart de finale	8	4
Demi-finale	4	2
Finale	2	Vainqueur

II – DEPARTAGE

Rappel : Le S.B (Sonnenborn-Berger) dans un tournoi individuel permet de pondérer le nombre de points marqués par chacun des joueurs d'un tournoi. Chaque joueur reçoit le nombre de points marqués par les adversaires qu'il a battus et la moitié des points des adversaires contre lesquels il a annulé.

Mais qu'en est-il dans le cas d'un tournoi double-rondes ??

Les possibilités sont plus nombreuses puisqu'un joueur peut marquer 2, 1½, 1, ½ et 0 points contre chacun de ses adversaires !!!

Si un joueur marque 2 points (100%) son SB sera égal à la totalité des points marqués par son adversaire.

Si un joueur marque 1½ points (75%) son SB sera égal à 0,75 x les points marqués par son adversaire.

Si un joueur marque 1 point (50%) son SB sera égal à 0,5 x les points marqués par son adversaire.

Si un joueur marque ½ points (25%) son SB sera égal à 0,25 x les points marqués par son adversaire.

Si un joueur marque 0 points (0%) son SB sera égal à 0 x les points marqués par son adversaire.

Les joueurs à départager sont Leko et Kasparov qui ont 6½ points chacun, Radjabov et Topalov qui ont 6 points et Shirov et Vallero Pons qui ont 5 points.

Calcul du S.B de Leko

$$SB = (0,25 \times 7_{\text{Kramnik}}) + (0,5 \times 6,5_{\text{Kasparov}}) + (0,75 \times 6_{\text{Radjabov}}) + (0,5 \times 6_{\text{Topalov}}) + (0,75 \times 5_{\text{Shirov}}) + (0,5 \times 5_{\text{Vallero Pons}}) = 1,75 + 3,25 + 4,5 + 3 + 3,75 + 2,5 = 18,75$$

Calcul du SB de Kasparov

$$SB = (0,5 \times 7_{\text{Kramnik}}) + (0,5 \times 6,5_{\text{Leko}}) + (0,5 \times 6_{\text{Radjabov}}) + (0,5 \times 6_{\text{Topalov}}) + (0,5 \times 5_{\text{Shirov}}) + (0,75 \times 5_{\text{Vallero Pons}}) = 3,5 + 3,25 + 3 + 3 + 2,5 + 3,75 = 19$$

Calcul du SB de Radjabov

$$SB = (0,5 \times 7_{\text{Kramnik}}) + (0,25 \times 6,5_{\text{Leko}}) + (0,5 \times 6,5_{\text{Kasparov}}) + (0,5 \times 6_{\text{Topalov}}) + (0,5 \times 5_{\text{Shirov}}) + (0,75 \times 5_{\text{Vallero Pons}}) = 3,5 + 1,625 + 3,25 + 3 + 2,5 + 3,75 = 17,625$$

Calcul du SB de Topalov

$$SB = (0,25 \times 7_{\text{Kramnik}}) + (0,5 \times 6,5_{\text{Leko}}) + (0,5 \times 6,5_{\text{Kasparov}}) + (0,5 \times 6_{\text{Radjabov}}) + (0,75 \times 5_{\text{Shirov}}) + (0,5 \times 5_{\text{Vallero Pons}}) = 1,75 + 3,25 + 3,25 + 3 + 3,75 + 2,5 = 17,5$$

Calcul du SB de Shirov

$$SB = (0,5 \times 7_{\text{Kramnik}}) + (0,25 \times 6,5_{\text{Leko}}) + (0,5 \times 6,5_{\text{Kasparov}}) + (0,5 \times 6_{\text{Radjabov}}) + (0,25 \times 6_{\text{Topalov}}) + (0,5 \times 5_{\text{Vallero Pons}}) = 3,5 + 1,625 + 3,25 + 3 + 1,5 + 2,5 = 15,375$$

Calcul du SB de Vallero Pons

$$SB = (0,5 \times 7_{\text{Kramnik}}) + (0,5 \times 6,5_{\text{Leko}}) + (0,25 \times 6,5_{\text{Kasparov}}) + (0,25 \times 6_{\text{Radjabov}}) + (0,5 \times 6_{\text{Topalov}}) + (0,5 \times 5_{\text{Shirov}}) = 3,5 + 3,25 + 1,625 + 1,5 + 3 + 2,5 = 15,375$$

Classement final :

1er Kramnik, 2ème Kasparov, 3ème Leko, 4ème Radjabov, 5ème Topalov et 6-7 Shirov et Vallero Pons que l'on ne peut départager au S.B.

III – CLASSEMENT ELO

- Nouveau classement de Luc

Ei = 1740. Parties incompatibles : G1320

Nc = 6. Score = 2,5/6 P=0,4166 Moyenne Elo des adversaires rencontrés = (1708+2020+1650+1920+1872+1700)/6 = 1811,66. Bonus-Malus : pour p=0.41 on a -65, pour p=0.42 on a -57. En interpolant on trouve (65-57)x0,66 = 5,28. La prime est donc de -65+5 soit -60. La performance est de 1812-60=1752. Performance supérieure au Elo initial En = ((10x1740)+(6x1752))/16+Ar = 1744,5 +Ar. Le nouvel Elo de Jean est donc de 1740.

- Nouveau classement de Carla

Ei = 2000. Parties incompatibles : G1250, G1450, D2450.

Nc = 6. Score = 3,5/6 P=0,5833 Moyenne Elo des adversaires rencontrés = (1820+1880+1965+2170+2340+1850)/6 = 2004,16. Bonus-Malus : pour p=0.58 on a +57, pour p=0.59 on a +65. En interpolant on trouve (65-57)x0,33 = 2,64. La prime est donc de -57+2,64 soit -54,36. La performance est de 2063,8 arrondie à 2064. Performance supérieure au Elo initial et jeune En=((2064x6)+(10x2000))/16+Ar = 2024 +Ar. Le nouvel Elo de Aude est donc de 2020.

IV – INDEMNISATION ET DROITS D'HOMOLOGATION

- Droits d'homologation

Les droits s'élèvent à 5% du montant total des inscriptions car le tournoi est un open à cadence lente. Le montant total des inscriptions est de 14x10+48 (70 - 14 jeunes - 8 invités) x20 = 140+960 = 1100. Les droits sont donc de 55€ (5% de 1100)

- Indemnités d'arbitrage

Pour un tournoi au système suisse l'indemnité (I) à verser vaut X+15 où X=A+B+C+D.

A=9, B=70/20=3,5 arrondi à 4, C=8/10=0,8 arrondi à 1, D=1800/1500=1,2 arrondi à 2.

X=9+4+1+2=16 d'où I=16x15=240€. Ce qui correspond à une indemnité journalière de 30€, montant en dessous de l'indemnisation journalière plancher qui est de 42€.

Revalorisée, l'indemnité de l'arbitre avec le montant plancher devient 8*42= 336€

L'organisateur peut néanmoins s'il le désire appliquer l'indemnité forfaitaire de 390€ (5x78€) et bénéficier de la franchise URSSAF, l'open se déroulant sur plus de 5 jours.

V – LES PRIX

Rappel : les prix sont partagés de manière égale entre les joueurs ayant le même nombre de points dans le cas du partage intégral (ou équitable), alors que pour l'attribution à la place réelle chaque joueur reçoit le prix associé à sa place, les joueurs étant classés dans l'ordre du départage. Le système Hort est la moyenne des deux systèmes précédents. Chaque joueur reçoit la moitié du prix correspondant à sa place et les autres moitiés sont équitablement réparties entre tous les joueurs

6 joueurs terminent ex-aequo avec 5,5 points.

❑ **Attribution des prix à la place réelle**

Osemile empoche 90€, Dreuw 60€ et Bernard 40€. Vincent et les 2 autres joueurs 0€.

❑ **Attribution des prix selon le partage intégral**

On prend le total des 3 prix que l'on répartit équitablement entre les 6 joueurs.

Osemile aura donc 31,66€ de même que Dreuw, Bernard, Vincent et les 2 autres joueurs.

❑ **Attribution des prix selon le système Hort**

Osemile gagne $45 + (45+30+20)/6 = 45+15,83 = 60,83€$

Dreuw gagne $30 + (45+30+20)/6 = 30+15,83 = 45,83€$

Bernard gagne $20 + (45+30+20)/6 = 20+15,83 = 35,83€$

Vincent gagne $0 + (45+30+20)/6 = 0+15,83 = 15,83€$

Sans parler des deux derniers joueurs qui gagneront également 15,83€

Questions / Réponses Techniques

Il existe une interface méconnue. Si vous avez des questions techniques concernant les compétitions fédérales, n'hésitez pas à les poser directement à Sylvain Rivier sur le site internet de la FFE (<http://www.echecs.asso.fr/Default.aspx?Cat=4>)

Quelques extraits :

Les voyageurs à destination de leur prochain club sont priés de passer par l'homologation



Si j'ai bien lu les règlements :

- il est possible de changer de club en cours de saison à condition que le président du club quitté ne s'y oppose pas.
- on doit saisir la commission d'homologation pour être autorisé à jouer en équipes.

Ce n'est pas précisé, mais je suppose que la commission refuserait d'autoriser un joueur à jouer pour sa nouvelle équipe si elle est dans le même groupe que l'équipe qu'il a quittée (si je me fais bien comprendre).

Gaël Lejeune (Caen Alekhine)

Le texte parlant des transferts se trouve dans le règlement intérieur de la FFE (article 15).

En cours de saison, un joueur doit avoir l'accord de son président de club pour changer de club.

S'il veut participer aux compétitions par équipes pour son nouveau club, il doit effectivement faire une demande auprès de la commission d'homologation (le correspondant en est Jean-Christophe Basaille).

Cette commission se prononce en particulier :

- sur la possibilité de valider le transfert
- sur l'état du joueur (muté ou non)
- sur sa possibilité de jouer en équipes.

En règle générale, la commission refuse à un joueur de participer à une compétition par équipes pour son nouveau club s'il y avait déjà participé avec son ancien club :

Un joueur a participé à la ronde 1 de NIII avec son ancien club. Pour son nouveau club, il ne pourra vraisemblablement plus participer à cette compétition, mais aux autres (Coupe de France par exemple).

Il y a beaucoup de cas particuliers, c'est pourquoi le règlement n'est pas précis.

Sylvain Rivier

Nouveau club et mutation



Nous venons de créer un nouveau club composé de nouveaux joueurs et de joueurs venant d'autres clubs. La règle des 3 mutés pour la Nationale (nous allons jouer en NV) s'applique-t-elle dans notre cas ?

Un joueur qui avait une licence B dans un club et qui prend une licence A dans un autre club est-il considéré comme muté ?

Rodrigue Petit (Saint Omer)

La réponse se trouve dans les Règles Générales pour les compétitions fédérales, article 2.2 :

Est muté tout joueur français qui a été licencié, tout ou partie de la saison précédente, dans un club français autre que son club pour la saison en cours.

Donc, vos joueurs qui étaient licenciés en 2004-2005 sont bien mutés cette saison, même si votre club vient juste d'être créé.

Il existe effectivement quelques cas où des joueurs qui changent de club ne sont pas considérés comme mutés : en cas de scission, d'absorption ou de fusion de clubs, si cela a été fait selon les règles et approuvé par le Comité Directeur Fédéral.

Sylvain Rivier

décalage horaire ou décalage d'échiquier ?



Je suis président du club de Montélimar et, ce dimanche, j'étais capitaine de notre équipe de Régionale 2. Nous jouions à domicile et un de nos joueurs fut en retard et arriva finalement avec une demi-heure de retard.

La rencontre devant débuter à 14h, l'équipe adverse arriva également en retard de 15mn, soit à 14h15, et comme notre joueur n'était toujours pas là, ils acceptèrent d'attendre 15 mn de plus. Evidemment, je n'avais pas encore démarré les pendules mais j'avais rempli la feuille de match et notre joueur était prévu au deuxième échiquier.

Le capitaine adverse me dit que si notre joueur n'était toujours pas là dans 15mn, c'est à dire à 14h30, nous aurions un forfait, et le forfait doit être obligatoirement au dernier échiquier (pas de "trou" dans la feuille de match). Comme ce joueur jouait normalement au 2e échiquier, il fallait décaler tous les autres joueurs (on joue par équipe de 4) et inscrire le forfait au dernier échiquier.

Hors, je savais que mon joueur allait arriver, et j'ai dit au capitaine adverse que je n'étais pas d'accord pour le forfait et que nous allions démarrer les pendules même s'il n'était pas encore là, et que si au bout d'une heure il n'était toujours pas arrivé, il perdrait normalement la partie par forfait comme le règlement le prévoit.

Le capitaine adverse n'était pas d'accord et il y a eu un début de litige car il voulait qu'il y ait un forfait tout de suite avec un décalage de tous les joueurs sur la feuille de match... mais heureusement notre joueur arriva finalement juste à ce moment-là et peut tenir son échiquier normalement.

Que prévoit le règlement dans un tel cas, et qui avait raison ?

Eric Vecchiato (Echiquier Montilien)

Le règlement est très clair :

Art 3.6 la feuille de match (extrait) :

Les capitaines d'équipes doivent remettre à l'arbitre, ou au responsable du match, la liste des joueurs composant leur équipe, dans l'ordre des échiquiers, au moins 15 mn avant l'heure prévue pour le début de la rencontre.

(...)

Cette liste de peut plus être modifiée

1. l'équipe adverse est arrivée à 14h15. La rencontre devant débuter à 14h, elle devait vous remettre sa composition d'équipe à 13h45. Elle ne l'a fait qu'à 14h15, donc vous auriez dû retirer 1/2 heure à la pendule de chacun des joueurs adverses.

2. votre composition d'équipe était faite, et même si un joueur n'était pas encore arrivé, vous n'aviez plus possibilité de modifier cette composition. Les demandes du capitaines adverses étaient donc injustifiées.

Le forfait sportif

art 3.1 des règles générales : forfait à l'encontre de toute équipe ou de tout joueur ne se présentant pas dans la salle de jeu au cours des 60 minutes suivant l'heure prévue de la rencontre ou ayant perdu au temps sans avoir joué un coup.

Votre joueur avait donc jusque 15h pour arriver dans la salle. S'il était arrivé à 15h01, il aurait été considéré comme forfait, même si les parties ont commencé après 14h.

Un forfait sportif se compte 0 si personne n'a joué aux échiquiers suivants, et -1 si des parties ont été jouées sur les échiquiers suivants (art.4.1)

Sylvain Rivier

Questions / Réponses d'Arbitrage

Si vous avez des questions concernant les règlements, que ce soit à propos des règles les plus élémentaires ou des cas les plus tordus, n'hésitez pas à les poser directement à Stéphane Escafre (Arbitre International et formateur) qui vous répondra sur le site internet de la FFE (rubrique : arbitrage "Un arbitre répond à vos questions").

Lien : <http://www.echecs.asso.fr/Default.aspx?Cat=3>

Quelques extraits :

L'aventurier père



Bonjour,

A l'issue de ma dernière partie de championnat, mon adversaire a réclamé le gain au temps alors qu'il ne disposait sur l'échiquier que d'un cavalier et de son roi et que de mon côté j'avais les mêmes pièces + un pion.

L'arbitre qui a assisté à la fin de la partie lui a donné raison. Il m'a précisé que je devais dans les deux dernières minutes de mon temps, réclamer la nulle et de le lui faire constater. Je lui ai donc rétorqué qu'il était inutile de lui faire constater l'évidence de la nullité alors qu'il assistait à notre fin de partie.

Dans ce cas de figure l'arbitre a-t-il la possibilité d'imposer la nullité au joueur qui ne fait aucun effort pour gagner et qui n'a plus les moyens de progresser et d'espérer le gain sur l'échiquier ?

Si ce n'est pas le cas, il me semble que ce point de règlement offre aux joueurs peu scrupuleux de l'éthique échiquéenne de s'exprimer librement.

Si c'est le cas que dois je faire pour contester cette décision?

Je vous précise que j'ai refusé de signer la feuille de partie de mon adversaire et que j'ai inscrit le partage des points sur la mienne.

Merci d'avance pour votre réponse.

Cairo Serge (Menton)

Cher Serge,

J'ai peur que ma réponse ne vous fasse pas plaisir... Tout en étant de bonne foi vous commettez plusieurs erreurs. Refuser de signer la feuille, ce n'est pas réglementaire. Contester les décisions de l'arbitre et marquer un faux résultat, ce n'est pas "éthique". Si vous contestez, vous pouvez noter votre réserve sur la feuille de partie.

Sur le fond du problème : Un joueur peut-il perdre au temps dans une position nulle élémentaire ou même simplement gagnante ? OUI !

Voici le point de vue légal : Si vous voulez faire nulle, il faut le demander avant la chute du drapeau. Si vous jouez, vous risquez de perdre.

Vous avez un avantage matériel et vous essayez de gagner, c'est normal.

Mais vous jouez dans un temps limité et vous n'arrivez pas à concrétiser votre avantage. Il vous reste quelques secondes avant la chute du drapeau... deux options s'offrent à vous :

1) Ne pas prendre de risque et ne plus essayer de gagner mais faire match nul. La plupart des adversaires accepteront le partage du point. Et si votre adversaire, "peu scrupuleux de l'éthique échiquéenne" refuse la nulle, vous pouvez la demander à l'arbitre qui, dans votre cas, l'aurait accordée. Vous pouvez d'ailleurs arrêter la pendule avant de tomber, pour faire votre demande.

2) Prendre des risques et jouer le tout pour le tout. Vous jouez jusqu'au bout, profitez à fond des dernières secondes qu'il vous reste à vivre ! Vous risquez de gagner... mais vous risquez aussi de perdre !

Vous avez choisi la seconde option, celle des aventuriers, des preux chevaliers, des kamikazes et vous voulez le confort du père tranquille peinard qui refuse le combat.

SE

Cher Stéphane,

Merci pour votre plaisante réponse.....et oui!

J'aurais du vous préciser que j'avais proposé (plûtôt offert)la nulle tant mon avantage était important avant d'avoir provoquer les derniers échanges.Un avantage obtenu à la suite d'une grossière erreur de mon brillant adversaire.

La victoire a du goût à condition d'y mettre les bons ingrédients,surtout quand on est un aventurier.....

Merci pour le droit de réponse.

Serge Cairo

Stéphane Escafre

Qui balance l'équivalence ?



Pour la Coupe de la Ligue du Languedoc, la cadence utilisée est 2 heures / 40 coups + 30mn KO. Pouvez vous me dire quelle est la cadence Fischer équivalente ?

Merci.

Christian LOUCHE

Dans le **BAF 99** : page 19

1h40 + 30 s / coup pour 40 coup, puis 10 min + 30s/coups

Stéphane Escafre

"Va ! Lis donc le coup que nous validons" ou "Le cas va lier le cave allié".



Bonjour, mon adversaire touche son Cavalier qui était cloué par une Tour devant son Roi. Il l'a touché certes mais ne peut le déplacer. Reçoit il une pénalité ? (mon adversaire pas le Cavalier) et si l'on joue en blitz est-ce partie perdue ?

Jérôme Langlois - Echiquier de Bigorre (65)

S'il a joué son Cavalier et enclenché la pendule, c'est un coup illégal, avec les conséquences connues : 2 min. de pénalité (partie longue ou rapide), ou perte de la partie (en Blitz, à la demande de l'adversaire).

S'il a juste touché, ou même déplacé et lâché le Cavalier SANS ENCLENCHER LA PENDULE, il peut reprendre ce "coup interdit". Cet acte ne sera pas sanctionné (à moins d'une volonté de déranger évidente).

Stéphane Escafre



Du Côté Des GONES ...

Contrôle Anti-dopage lors des 7^{ème} internationaux de Lyon
Par Gérard Hernandez

Le 11 novembre 2005

Il est 11h15 environ, début de la 2^{ème} ronde d'ici peu, quand soudain, surgissant de nulle part, se présente devant moi un individu tout sourire, propre sur lui, cravaté, un genre de sacocher isotherme bleue à la main.

Manifestement c'est moi qu'il veut voir. Comment m'a-t-il reconnu au milieu de 134 personnes ? Peut être la cravate, car à bien y regarder nous n'étions que deux à en porter.

« Bonjour Monsieur vous désirez ? » Je demande de mon air le plus circonspect.

« Bonjour Monsieur, je suis le docteur X mandaté par la Direction Régionale de la Jeunesse et des Sport pour effectuer lors de cette compétition un contrôle anti-dopage... »

Il est sérieux le bougre.

Subitement je n'ai plus envie de plaisanter.

A partir de là, tout ce passe entre nous deux, personne ne doit savoir ce qui se trame.

Il me montre sa carte professionnelle et son ordre de mission dans lequel il est précisé, entre autre, l'ordonnateur du contrôle, l'adresse de la compétition, le nombre de personnes qu'il doit contrôler.

Comment procéder ? Première chose que disent les règlements FFE ?

Nous regardons ensemble l'article 40 du RI « Règlement disciplinaire relatif à la lutte contre le dopage » de notre bible à tous « le livre de la FEDE ».

Conformément à l'article 40.5 me voilà investit d'une nouvelle fonction d'assistant médical. Dois-je mettre la blouse blanche et tenir les burettes ?

La bible ne précise en rien le déroulement du contrôle. Fort de l'expérience du médecin on établit une procédure.

1) Trouver un local ;

Nous avons la chance de jouer dans une magnifique salle de bal avec une scène et des loges attenantes. Le médecin investit une loge avec WC, lavabos et une pièce qui lui servira de bureau. Un vrai cabinet de consultation.

2) Procéder au tirage au sort ;

Comment faire ? Un chapeau, des petits papiers, une main innocente... Faisable bien sûr, mais trop long (134 joueurs, écriture, découpage, pliage...).

Une subite illumination et je me rappelle le petit programme « tombola » de PAPI 3. J'explique au docteur son fonctionnement qui accepte aussitôt de l'utiliser. Au passage petit message vers notre ami Erick qui pourrait pourquoi pas appeler cette fonction « tirage au sort ».

Je procède donc au tirage au sort de trois personnes masculines comme précisé dans l'ordre de mission du médecin. Le hasard désigne deux adultes et un Benjamin. Le fait d'avoir un adolescent ne trouble pas le docteur.

Celui-ci me précise que j'ai la possibilité, tout comme lui, de rajouter une personne supplémentaire à contrôler. Quelqu'un par exemple que je soupçonne d'utiliser des produits interdits. Je m'en garde bien.

- 3) Convoquer les joueurs ;
Le médecin établit les trois convocations et me demande de repérer les personnes désignées.
Inutile de préciser que le temps passe et que le tournoi continu de se dérouler normalement.
Heureusement que ce jour là j'ai un adjoint formidable qui gère la crise.
- 4) Signifier la convocation aux personnes concernées ;
Dès la fin de ses écrits le médecin et moi allons voir les joueurs tirés au sort l'un après l'autre pour leur notifier la convocation. Ils ont tous accepté avec le sourire.
Il faut savoir que les gens peuvent refuser ce contrôle, bien que l'article 40.2 les y oblige.
Dans ce cas le médecin le précise dans son rapport et le joueur concerné fera l'objet de poursuites conformément aux articles 40.14 et suivants.
- 5) Procédure ;
Le médecin a précisé aux joueurs le lieu de l'examen et leur a demandé de passer le voir dès qu'ils le souhaitent. Tant que les joueurs n'étaient pas passés devant le médecin je devais les surveiller discrètement et signaler au docteur ce qui me semblait suspect.
- 6) Fin du contrôle ;
A la fin de la procédure j'ai signé une liasse de papier concernant chaque joueur contrôlé.
Le docteur nous a quittés avec toutes ses burettes (je pense...), satisfait de l'accueil que nous lui avons réservé, et connaissant un peu plus le fonctionnement de nos compétitions. Il est 15h30 environ.

En conclusion :

- l'article 40 du RI ne dit rien (ou si peu) sur la procédure à suivre pour ce genre de contrôle. Nous pauvres arbitres devons improviser. Je pense qu'il faut prendre tout ça au sérieux. Le fait que ces contrôles existent prouve, s'il en était besoin, que nous sommes traités comme toutes les autres fédérations sportives. C'est pourquoi une procédure doit être élaborée ;
- J'ai signé en tant que représentant de la Fédération de nombreux feuillets. Aucun double ne m'a été donné. C'est le médecin contrôleur qui se charge de tout transmettre à la FFE et à la FIDE. Ne pourrait-on pas avoir une trace quelconque à insérer dans le rapport d'arbitrage ;
- Le médecin est resté près de 4h00 avec nous, c'est dire, si ce n'est pas une mince affaire et qu'elle prend beaucoup de temps. De plus il faut continuer à gérer le tournoi (rapide de 9 rondes dans mon cas). Fort heureusement je n'ai pas passé tout ce temps avec le médecin et fort heureusement j'étais bien secondé ce jour là.
- Comme je l'ai écrit plus haut le médecin envoie un compte-rendu de son contrôle à la FIDE. Je me pose donc la question ; n'est-il pas abusif de donner l'appellation « international » à certain de nos rapides.

Gérard HERNANDEZ AF1



L'avis du médecin

Par Thierry Barbier

Le contrôle anti-dopage suscite beaucoup d'interrogations et je crois utile de rappeler quelques notions concernant le dopage et les contrôles anti-dopage.

Qui peut-être contrôlé ?

Les sportifs licenciés ainsi que les non licenciés qui participent à des manifestations agréées par la fédération.

Quand peut-on être contrôlé ?

Le contrôle peut être réalisé en compétition ou hors compétition. Le sportif peut être convoqué sur tout lieu d'entraînement.

Où peut-on être contrôlé ?

Pendant l'entraînement ou sur le lieu de la compétition, avant ou après l'épreuve.

Par qui peut-on être contrôlé ?

Par les médecins agréés et assermentés par le ministère de la jeunesse et des sports.

Comment se passe un contrôle :

Dans un local aménagé à cet effet, le médecin agréé veille à la réalisation du prélèvement défini dans le cadre de sa mission. En fonction de son ordre de mission, les sportifs contrôlés sont choisis soit par tirage au sort, soit en fonction des résultats soit par choix du médecin préleveur. Il s'agit tout d'abord d'un **entretien** au cours duquel le sportif doit signaler au médecin s'il a été amené à prendre des médicaments (montrer l'ordonnance) : cela sera mentionné dans le procès-verbal. Ensuite on procède au prélèvement d'urine en présence du médecin dans un flacon choisi par le sportif. Puis l'urine est répartie en 2 flacons qui sont fermés par le sportif lui-même, puis codés et scellés devant le sportif. Ces mentions sont inscrites sur le procès-verbal qui est signé et daté par le médecin, le sportif (qui peut faire part d'observations éventuelles) et le délégué fédéral s'il est présent.

Les 2 flacons sont ensuite transmis au Laboratoire National de Dépistage du Dopage où le flacon A est analysé et le flacon B est gardé en vue d'une contre-expertise éventuelle.

Tout cela est nouveau pour notre fédération et cela fait souvent peur. Néanmoins nous devons nous comporter en sportifs et être attentifs à ce que nous prenons. Pour se tenir au courant je vous conseille le site Internet www.santesport.gouv.fr qui permet de taper le nom du médicament et de voir si celui-ci figure sur la liste des produits dopants. Vous verrez ainsi que beaucoup de produits n'y figurent pas ou sont autorisés sur prescription médicale ce qui permet à chacun de se soigner.

La Commission Médicale peut aussi répondre à vos questions. Dans un prochain article je vous détaillerai sa composition et ses missions, et nous essaierons de vous maintenir au courant de nos travaux en diffusant quelques articles : quels médicaments emporter avec soi en cas de tournoi, les différentes catégories de produits dopants, la journée type d'un joueur d'Échecs en tournoi, la préparation physique et mentale ...

En attendant vous pouvez m'envoyer vos e-mails avec vos questions à l'adresse suivante : barbierth@wanadoo.fr

Dr Thierry BARBIER

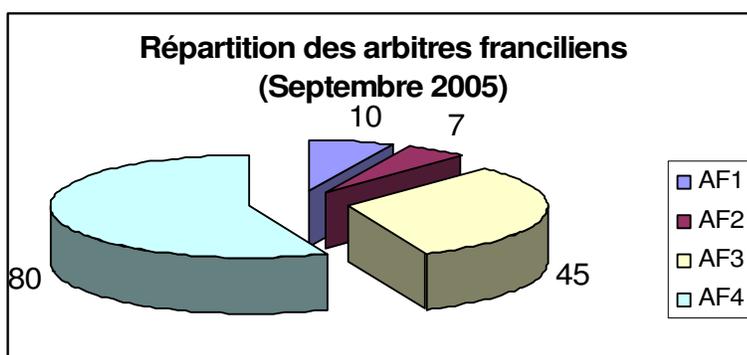


Visite en Ile de France

Par Nadir Bounzou

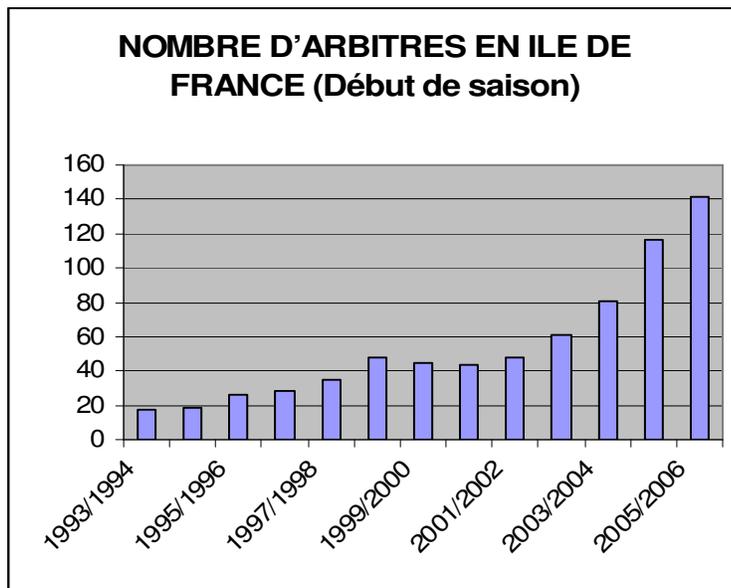
Par Nadir BOUNZOU (Données archivées par Pascal BLANCHON)

Avec 157 clubs et plus de 7000 licenciés, la formation au sein de la Ligue Île-de-France est une tâche permanente. A l'orée du 21^{ème} siècle, le nombre d'arbitres licenciés à la Ligue était de 44 (précisément en juin 2000). En 5 ans, la situation a été rétablie d'une manière spectaculaire puisqu'on peut y dénombrer, en septembre 2005, 142 arbitres titrés, soit une évolution de +223% en 5 ans.



LA FORMATION

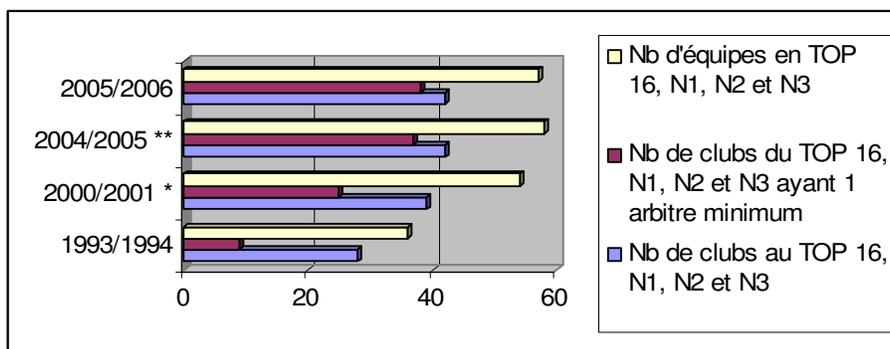
Le rythme actuel de formation est, pour chaque saison de : 4 stages de formation initiale (AF4), 2 stages d'approfondissement (AF3) et 1 stage de niveau expert (AF2).



Le nombre d'arbitres doit être suffisant pour assurer le bon déroulement des différentes compétitions. Il faut avouer que la tâche n'est pas encore achevée, loin s'en faut.

LES COMPETITIONS PAR EQUIPES

Pour les clubs de l'élite (TOP 16, N1, N2, N3), le diagramme suivant montre l'évolution des effectifs en arbitres. Pour ces clubs, la proportion de clubs ayant un arbitre titré au nombre de clubs est passée de 32 % en 1993/1994 à près de 90% au début de cette saison 2005-2006.



* Passage sur la saison 2000 / 2001 de 8 à 10 équipes en interclubs nationale 3.

**Création du TOP 16 lors de la saison 2004/2005 (16 équipes)

Au niveau régional, la Nationale 4 Ile-de-France regroupe 80 équipes représentant 68 clubs. 51 clubs possèdent au minimum 1 arbitre titré mais en plus 14 clubs ont un arbitre stagiaire ou un arbitre candidat. Seuls 3 clubs ne possèdent ni d'arbitre, ni de candidat arbitre.

LES TOURNOIS INDIVIDUELS



Les compétitions individuelles, très nombreuses en Ile-de-France, nécessitent des arbitres de niveau AF3, AF2 et AF1. Au premier trimestre 2005-2006, la Ligue IdF a procédé à l'homologation d'une centaine de tournois (rapides, Internes aux clubs, championnats départementaux et de Ligue). La procédure d'homologation des tournois franciliens intègre le concept de labellisation. A la demande des présidents de clubs, ce label est accordé par le Directeur Technique de la Ligue. Pour l'obtenir, il suffit d'en faire la demande et de ne pas être en concurrence avec un autre événement dans le même département ; il est accordé un label "parties Longues", un label "parties Rapides" et un label "Jeunes" par club et par saison. L'organisateur bénéficie d'une publicité sur le site Internet de la Ligue et est incorporé au calendrier officiel des Tournois de la Ligue. Il fait de plus l'objet d'un suivi particulier du traitement des résultats pour le classement et sur le site Internet de la Ligue. Pour un tournoi open de parties rapides, l'organisateur s'engage à régler 5% des droits d'inscriptions à la Ligue.

LE SEMINAIRE DES ARBITRES

Ce séminaire a eu lieu le 13 octobre 2005 à Livry-Gargan dans le cadre très agréable du Castel Guy Mollet. Il servira de base au prochain grand chantier de la DRA Île-de-France : le lancement de la campagne de formation continue des cadres de l'arbitrage de la Ligue. Date-Objectif : d'ici à la fin de l'olympiade, en 2008.



Association Française du Corps Arbitral Multisports

Déclarée à la Préfecture de PARIS le 7 janvier 1986 N°86/60
Président d'honneur **Nelson PAILLOU** † (1997)

Vingtième Anniversaire de l'AFCAM - DEBAT STATUT DE L'ARBITRE
Vendredi 4 novembre 2005 à 17h30
PARIS, Maison du Sport Français - CNOSF -

Le 4 novembre 2005, près de 150 personnalités se sont réunies autour du Président **Michel DAILLY** pour célébrer le vingtième anniversaire de l'AFCAM.

Le Président DAILLY a ouvert la séance en remerciant les personnalités qui se sont déplacées et en présentant les excuses de ceux retenus par d'autres obligations. Si le Ministre **Jean-François LAMOUR** n'avait pu se libérer, une délégation importante de membres du Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative était néanmoins présente. Parmi eux, **François BESSON**, conseiller du Ministre et **Sabine FOUCHER**, une des chevilles ouvrières des travaux sur le statut des arbitres, ainsi qu' **Eric KOEHLIN**, chef du Bureau de la Vie de l'Athlète qui met au point chaque année la liste des arbitres de haut niveau. Participait également **Marie-Claire RESTOUX**, Conseillère Sports du Président de la République. Le Président du CNOSF, **Henri SERANDOUR**, malheureusement empêché, était représenté par **Michel VIAL**, son Secrétaire Général. Les Présidents du Sénat, **Christian PONCELET** et de l'Assemblée Nationale, **Jean-Louis DEBRÉ** avaient envoyé des messages. De nombreux Présidents de Fédérations étaient également présents, représentés ou avaient envoyé des messages. Le Président DAILLY les en remercie, comme il remercie les Fédérations présentes non membres de l'AFCAM. Michel DAILLY présente les excuses du Vice-président d'honneur, **Bernard MARIE**, empêché de venir suite à une chute malencontreuse, qui aurait dû être honoré ce soir comme 1^{er} arbitre français du TOURNOI des 5 nations. Il remercie également les grands arbitres présents qui seront honorés en fin de soirée et tous les membres de l'arbitrage, ainsi que tous les présents, femmes, hommes, amis du sport et de l'arbitrage.

Le Président DAILLY évoque la création de l'AFCAM le 19 octobre 1985. Douze disciplines étaient alors représentées. Dans un bref historique de l'Association, le Président rappelle qu'il a fallu convaincre huit ministres, **d'Alain CALMAT à Jean-François LAMOUR**, de la nécessité de venir en aide aux arbitres. Le Président rend tout spécialement hommage à **Michelle ALLIOT-MARIE** qui a offert une place à un représentant de l'AFCAM au sein de la Commission des Sports de Haut Niveau. Elle a ensuite accepté de créer la liste des arbitres et juges sportifs de haut niveau. Michel DAILLY rend ensuite un émouvant hommage à **Nelson PAILLOU**, l'ancien Président du Comité Olympique et Sportif Français, trop tôt disparu, qui a apporté aide et soutien et a contribué à convaincre les Fédérations que l'AFCAM essayait seulement de les aider en améliorant l'arbitrage sans chercher à s'immiscer dans leur domaine propre. Cette AFCAM naissante n'avait rien de corporatiste. Maintenant l'AFCAM est passée de douze à soixante-dix disciplines et de cinquante mille à cent soixante-dix mille arbitres et juges. Les participations à de nombreux travaux et les résultats obtenus ont été multiples au cours des vingt années écoulées : établissement des listes d'arbitres de haut niveau, représentation avec voix délibérative à la Commission nationale du sport de haut niveau, dotation vestimentaire pour les arbitres sélectionnés pour les Jeux Olympiques, partenariat privilégié avec le Ministère en matière d'arbitrage, organisation de nombreux colloques sur l'arbitrage féminin, les jeunes arbitres, la disponibilité et la professionnalisation des arbitres, convention annuelle avec le Ministère des Sports, palmarès arbitral annuel, trophées de l'arbitrage qui récompensent les meilleurs arbitres chaque année mais ont malheureusement peu d'échos dans la presse. Le couronnement de ces efforts est constitué par les avancées concernant le statut fiscal et

social de l'arbitre. A cette occasion, le Président DAILLY adresse ses remerciements particuliers à Jean-François LAMOUR et à ses collaborateurs qui ont fait du statut des arbitres une priorité. Il remercie également tous ceux et toutes celles qui ont aidé l'AFCAM dans son développement. Beaucoup a été fait mais beaucoup reste à faire entre autres aider au recrutement des arbitres, améliorer leur image de marque, obtenir les disponibilités nécessaires à l'arbitre pour remplir sa mission.

Pour illustrer les 20 années écoulées, le Président DAILLY cite Pascal, « *Une vie est heureuse quand elle commence par l'amour et qu'elle se poursuit par l'ambition* ». Il y a vingt ans l'amour de l'arbitrage a réuni les fondateurs de l'AFCAM et maintenant l'ambition de donner à l'arbitrage la place qu'il mérite incite l'AFCAM à poursuivre son action avec la certitude que l'avenir sera aussi riche que le passé.

A l'issue de son intervention, **Michel DAILLY** accueille **Patrick MONTEL**, le sympathique animateur de la soirée qui a toujours considéré l'arbitrage comme essentiel dans le sport.

Michel VIAL intervient brièvement au nom **d'Henri SERANDOUR** qui n'a pu être présent. Il déclare que l'arbitrage est un des fondements du sport de compétition et que les arbitres et juges doivent être soutenus. Il a d'autant plus de plaisir ce soir que son frère Patrick figure parmi les arbitres honorés.

Sabine FOUCHER, sur l'invitation de **François BESSON**, Conseiller du Ministre, représente le **Ministre Jean-François LAMOUR**. Elle souligne l'attachement du Ministre pour l'arbitrage. Cette année, il a chargé la Direction des sports, en association avec l'AFCAM, de travailler sur un statut social et fiscal de l'arbitre. Les travaux étayés par le rapport de **Me Leclercq de Hauteclocque** ont avancé rapidement. Un texte de loi est préparé qui sera proposé en début d'année prochaine. Il donnera aux arbitres un statut de travailleur indépendant, sous l'autorité des Fédérations qui gèrent l'arbitrage. Une mission de service public est reconnue à l'arbitre ; en cas d'agression, les sanctions pénales s'appliqueront. Une filière de haut niveau de l'arbitrage a été développée. L'annualisation de la franchise de 4 860.- euros est retenue, somme sur laquelle ne seront appliquées ni charges sociales ni impôts sur le revenu.

Patrick MONTEL appelle les arbitres de haut niveau qui vont participer aux débats. Les femmes sont largement représentées comme le souligne l'animateur. C'est représentation accrue des femmes dans l'arbitrage est une idée chère au Président DAILLY développée par l'AFCAM. **Chantal JULIEN** vient du basket, **Anne LASSERRE-ULLRICH** du tennis, **Sylvie BORROTTI** du handball, **Pascal GARIBIAN** du football et **Patrick VAJDA**, également vice-président de l'AFCAM, de l'escrime. Michel DAILLY avait excusé **Eric BORGHINI**, avocat et conseiller juridique de l'AFCAM retenu par une plaidoirie. Au cours de la soirée, Patrick VAJDA collaborera activement aux débats, dressant à chaque étape un tableau clair des situations existantes et des solutions en cours, en valorisant la position de l'AFCAM. Avant que les débats s'engagent, l'animateur évoque en quelques mots la carrière sportive et arbitrale des participants.

Le premier thème abordé est celui de la disponibilité. L'arbitre doit être disponible pour exercer sa mission. Comme il a également un métier, cette disponibilité est difficile à gagner. Il y a conflit entre métier et arbitrage. Les participants au débat semblent être, plus ou moins, des privilégiés. Certains obtiennent assez facilement les congés nécessaires, d'autres doivent jongler. On a entendu dans d'autres enceintes des plaintes plus amères. Le fait pour un salarié d'évoluer à un haut niveau d'arbitrage ne favorise pas sa carrière professionnelle. Le seul élément positif semble être l'expérience humaine que l'arbitrage permet d'acquérir et que l'arbitre peut réinvestir dans son métier. Patrick VAJDA explique que l'AFCAM a calculé qu'un arbitre avait besoin en moyenne, tous sports confondus, de 22 jours d'absence. Dans le secteur public on arrive plus ou moins bien à négocier, mais dans le secteur privé les absences qu'exige l'arbitrage nuisent à la vie professionnelle et l'employeur demande de choisir. Depuis vingt ans, l'AFCAM cherche à résoudre ce problème de la

disponibilité. L'arbitre devrait être reconnu comme un salarié protégé, c'est-à-dire bénéficiaire des mêmes disponibilités qu'un délégué du personnel ou un représentant au comité d'entreprise. D'autre part, il faut voir aussi que si l'arbitre ne peut légalement obtenir de disponibilités, il y aura de moins en moins d'arbitres or sans arbitre il n'y a pas de sport. C'est un problème de société. L'AFCAM dans les années à venir va continuer à lutter.

Le deuxième thème est celui de la protection de l'arbitre. Dans un monde où malheureusement la violence s'installe, les agressions contre les arbitres augmentent dans presque tous les sports. Certains sports sont encore épargnés comme le tennis, d'autres, comme le football, paient un lourd tribut d'agressions physiques. Toutefois, ce n'est pas tellement les agressions physiques que les agressions verbales, à connotations sexistes, le cas échéant, les menaces, les incivilités qui se développent.

Bien sûr, si on veut être arbitre il faut savoir accepter la remise en question systématique évoquée par **Pascal GARIBIAN**, les reproches, mais il y a des bornes à ne pas dépasser. Cette violence décourage les plus jeunes arbitres et les détourne de l'arbitrage. D'autre part, les sanctions prises restent sur le plan sportif et sont souvent insuffisantes. De plus, il n'y a pas de protection juridique. L'AFCAM milite depuis longtemps pour une meilleure protection de l'arbitre. Le Ministre et son équipe ont œuvré dans la bonne voie en utilisant l'expression « mission de service public » pour l'activité de l'arbitre. **Sabine FOUCHER**, représentante du Ministre, confirme cette avancée. En terme de sanction, cela signifie des peines largement aggravées de caractère pénal. Les participants dans le public évoquent leurs expériences personnelles. Certains évoquent le rôle des médias qui ne respectent pas toujours l'arbitre. On regrette aussi la critique en public par le biais de la TV d'un arbitre faite par un autre arbitre. On souligne enfin que c'est au niveau des arbitres débutants qu'il y a le plus de problèmes. C'est là, comme le souligne Philippe MANASSERO, que les arbitres plus expérimentés ont un rôle d'éducateurs à jouer, auprès des jeunes sportifs, de leurs entraîneurs, de leurs parents. **Marie-Claire RESTOUX**, après une courte allocution, où elle tient à marquer son attachement et son soutien aux arbitres, souligne qu'en judo l'arbitre est très respecté. L'arbitre joue un rôle essentiel et doit donc être protégé. On ne peut que se féliciter de toutes les avancées visant à améliorer la condition de l'arbitre.

Le troisième débat, un peu plus technique, concerne le statut de l'arbitre, travailleur indépendant. **Patrick VAJDA** circonscrit le problème. Jusqu'à présent aucun statut n'était défini. Certains étaient considérés comme salariés de leur Fédération et cela entraînait pour les fonctionnaires par exemple des problèmes de cumul d'emploi interdit. D'autres étaient considérés comme travailleurs indépendants et assujettis à toute une gamme de taxes. En cas de problèmes, voire de procès, les décisions n'étaient pas les mêmes dans tous les coins du pays. Il y avait un grand flou juridique. Dans son projet de loi, le Ministère va donner aux arbitres un statut de travailleur indépendant. L'arbitre, tout en appliquant bien sûr le règlement de sa Fédération, n'aura aucun lien par rapport au code du travail avec elle. Néanmoins, tous les problèmes ne seront pas résolus. Mais du moment qu'un statut est attribué à l'arbitre par la loi, que sa position est définie en matière de droit du travail, beaucoup de ces problèmes pourront trouver une solution. Celui de la taxe professionnelle semblait rester en suspens. C'est alors que dans une rapide intervention **Sabine FOUCHER** indique que le projet de loi prévoit de ne plus assujettir les arbitres de haut niveau à la taxe professionnelle, de les faire bénéficier du même statut que les sportifs de haut niveau qui n'y sont pas assujettis.

Le quatrième débat concerne l'exemption de certaines charges fiscales et sociales. Cela intéresse la majorité des arbitres de base qui consacrent leur temps libre à l'arbitrage pour une rémunération souvent dérisoire. Cela a été le combat de l'AFCAM pendant vingt ans. Jusqu'à présent, si un arbitre arbitrait moins de cinq manifestations par mois et s'il ne touchait pas plus de 5 fois 80 euros, il était exempté de charges. Mais il était assujéti dès qu'il dépassait le seuil de 5 prestations quel que soit le montant. L'AFCAM demandait depuis toujours l'annualisation de ce principe, car certains arbitres officient trois mois dans l'année et pas du tout le reste de l'année, d'autres ont des arbitrages beaucoup plus étalés.

Tous les cas de figure sont possibles. Le projet de loi prévoit l'exemption annuelle d'une somme équivalant à 4860.- euros. Cela va permettre à 98 % des arbitres français d'être exemptés de charges fiscales et sociales. Grâce au Ministre Jean-François LAMOUR et à son équipe, les vingt ans de combat de l'AFCAM aboutissent à la victoire. L'objectif que l'AFCAM s'était fixé il y a une vingtaine d'années est atteint.

Patrick VAJDA reprend la parole pour rendre un vibrant hommage à **Michel DAILLY**. Pendant 20 ans, Michel DAILLY a été président de l'AFCAM sans aucune contestation. C'est lui qui a eu l'idée de cette association qui visait à améliorer le sort des arbitres. C'est grâce à lui qu'ont été obtenues les avancées précédemment évoquées. En effet, la loi du sport de 1984 ne mentionnait pas l'arbitre. Le premier combat de Michel DAILLY et de l'AFCAM a été de faire que l'arbitre soit mentionné dans la loi sur le sport. Ce premier combat a été remporté en 1992 quand, dans la loi modifiée, l'arbitre a été considéré comme ayant une véritable existence légale. C'est à partir de cette date également que l'arbitre est entré dans la Commission Nationale du sport de haut niveau.

Après de nouveaux remerciements adressés aux personnalités et la remise de divers présents, le Président DAILLY insiste sur le chemin encore à parcourir, reprenant cette pensée de COLETTE « suis le chemin et ne t'y couches que pour mourir » c'est cet engagement que tient à prendre l'AFCAM puis il invite les membres de l'assistance à prendre part à un cocktail. C'est plus de cent personnes qui se sont retrouvées dans une salle voisine du Paris Université Club autour d'un sympathique buffet pour terminer cette fête des vingt ans de l'AFCAM.

La Fédération Française des Echecs est désormais membre de l'AFCAM. Lors de la prochaine AG Annuelle de l'AFCAM, le vendredi 3 février 2006, deux arbitres seront récompensés sur la proposition de la DNA :

- Trophée 2005 catégorie Arbitre Elite, Christian BERNARD, Arbitre International
Pour le développement de l'arbitrage, son action en faveur de la formation et une pratique exemplaire sur le terrain
- Trophée 2005 catégorie Arbitre Espoir, Laurent FREYD, Arbitre Formateur
Pour son travail sur les textes internationaux et sa motivation en faveur de la formation de masse





B.02 Système de classement de la FIDE

Par Laurent Freyd

Approuvé par l'Assemblée Générale de 1982, amendé par les Assemblées Générales de 1984 à 2004.

0.0 INTRODUCTION

Le principe de base permettant de mesurer les performances échiquéennes doit être répandu et vaste. On tiendra compte pour le classement de la FIDE des parties de compétitions inscrites à son calendrier et réunissant l'ensemble des conditions qui suivent.

0.1 Les règlements qui suivent peuvent être modifiés par l'Assemblée Générale sur recommandation de la Commission de Qualification.

0.11 De telles modifications deviennent effectives le 1er Juillet de l'année suivant les décisions de l'Assemblée Générale. Pour les tournois, ces modifications s'appliqueront pour ceux qui débutent à cette date ou après.

0.2 En principe, toute compétition importante doit être prise en compte pour le classement. La FIDE est habilitée à prendre en compte tous les tournois de haut niveau même si la fédération du lieu où s'est tenue la compétition n'a fait parvenir aucun rapport. (AG 96)

1.0 CADENCE DE JEU

1.1 Pour qu'une partie soit prise en compte, chaque joueur doit avoir une des périodes minimales suivantes pour jouer tous ses coups, en supposant que la partie se termine en 60 coups. (BP 2000)

1.11 Quand au moins un des joueurs du tournoi a un classement de 2200 ou plus, chaque joueur doit disposer d'un minimum de 120 minutes.

1.12 Quand au moins un des joueurs du tournoi a un classement de 1600 ou plus, chaque joueur doit disposer d'un minimum de 90 minutes.

1.13 Quand tous les joueurs du tournoi ont un classement au-dessous de 1600, chaque joueur doit disposer d'un minimum de 60 minutes.

1.14 *Exemples de façons de respecter le 1.11 :*

- Tous les coups en deux heures
- 40 coups en 75 minutes, suivis de 15 minutes pour tous les coups restants, mais à chaque fois qu'un joueur joue un coup, un temps supplémentaire de 30 secondes est ajouté à sa pendule
- 40 coups en 90 minutes, suivis de 30 minutes pour tous les coups restants.

1.2 Les parties jouées avec tous les coups à une cadence plus rapide que celles décrites ci-dessus sont exclues de la liste.

1.3 Quand un certain nombre de coups est spécifié pour le premier contrôle de temps, il est recommandé que ce soit 40 coups. Ainsi les joueurs bénéficient de l'uniformité.

2.0 REGLEMENTS EN VIGUEUR.

2.1 Les parties doivent obéir aux Règles du Jeu d'Échecs de la FIDE.

2.2 Fumer est prohibé dans les compétitions homologuées par la FIDE. Fumer est interdit dans l'enceinte de jeu durant le tournoi. Ceci s'applique à toute personne présente: joueur, officiel, spectateur, média. Une zone séparée, où fumer est autorisé, doit être mise à disposition en-dehors de la zone de jeu. Elle doit être facilement accessible de l'enceinte de jeu. Si un arrêté local interdit de fumer sur les lieux du tournoi, les joueurs et officiels doivent avoir un accès aisé à l'extérieur.

3.0 NOMBRE DE RONDES PAR JOUR.

3.1 Pas plus de trois rondes par jour et une durée totale de jeu ne dépassant pas 12 heures. (AG 95)

4.0 DUREE DE LA COMPETITION

4.1 Une période ne dépassant pas 90 jours.

4.11 Les championnats dont la durée excédera 90 jours peuvent être pris en compte.

5.0 PARTIES NON JOUEES

5.1 Qu'elles se produisent à cause d'un forfait ou pour toute autre raison, elles ne sont pas comptabilisées.

6.0 COMPOSITION DU TOURNOI

6.1 Si un joueur non classé marque zéro ou un demi point dans son premier tournoi, ses points et ceux que ses adversaires ont marqué contre lui ne sont pas pris en compte. (AG 2004)

6.2 Les résultats dans les compétitions comprenant des phases préliminaires et des finales ou des départages sont mis en commun.

6.3 Dans un tournoi toutes rondes, au moins un tiers des joueurs doit être classé.

6.31 Si la compétition réunit moins de 10 joueurs, au moins 4 doivent être classés.

6.32 Dans un tournoi en doubles rondes avec des participants non classés, il doit y avoir au moins 6 joueurs, dont 4 classés.

6.33 Les Championnats Nationaux joués en toutes rondes seront pris en compte si au moins 3 hommes (ou 2 femmes dans les compétitions réservées aux femmes) y participant avaient un classement FIDE officiel avant le début du tournoi.

6.4 Dans un tournoi au Système Suisse ou par équipe (excepté les matchs au Scheveningen), seules les parties contre des adversaires classés sont comptabilisées. Les tournois/matches au Scheveningen dans lesquels participent plus d'un joueur non classé ne seront pas pris en compte. (AG 2002)

6.41 Pour les joueurs classés, toutes les parties contre des joueurs classés sont comptabilisées.

6.42 Pour les joueurs non classés, les résultats sont comptabilisés uniquement si le joueur rencontre au moins trois adversaires classés dans la compétition. (AG 2002)

6.43 Dans le cas d'un tournoi toutes rondes où une ou plusieurs parties sont non jouées, les résultats du tournoi doivent être reportés pour le classement comme pour un tournoi au Système Suisse.

6.5 Quand un match a lieu sur un nombre déterminé de parties, celles jouées après qu'un joueur a gagné le match ne seront pas prises en compte. (AG 2000)

7.0 ENREGISTREMENT DES RESULTATS

7.1 Voir la procédure en B.03. Les compétitions non homologuées ne seront pas prises en compte. (AG 2000)

8.0 ENVOI DES RAPPORTS

8.1 Voir la procédure en B.01 article 1.9

9.0 LISTE OFFICIELLE DU CLASSEMENT DE LA FIDE (FRL):

- 9.1 La Commission de Qualification préparera quatre fois par an une liste intégrant les parties homologuées durant la période de classement à la liste précédente. Cela sera fait en utilisant la formule du système de classement, basée sur la courbe d'espérance et de pourcentage et dérivée de la fonction normale de distribution des théories de statistique et de probabilité. (AG 99)
- 9.11 La liste publiée le 1er janvier est utilisée pour les compétitions débutant entre le 1^{er} janvier et le 31 mars.
La liste publiée le 1er avril est utilisée pour les compétitions débutant entre le 1^{er} avril et le 30 juin.
La liste publiée le 1er juillet est utilisée pour les compétitions débutant entre le 1^{er} juillet et le 30 septembre.
La liste publiée le 1er octobre est utilisée pour les compétitions débutant entre le 1^{er} octobre et le 31 décembre.
- 9.12 Les données suivantes concernant chaque joueur:
- 9.12 a Le nom de chaque joueur dont le classement excède 1400* à la date de parution de la liste. Titre de la FIDE, Fédération, Classement Actuel, Numéro d'Identification, nombre de parties prises en compte dans la période de classement et date de naissance. La valeur actuelle de k pour le joueur et sur combien de parties cela a été appliqué quand $k = 25$ (voir 10.52).
- 9.13 Les dates de clôture pour la réception d'informations pour une liste donnée sont normalement un mois avant la publication de cette liste.
- 9.13 a Les parties homologuées terminées ou reçues après la date de clôture ne seront normalement pas incluses dans le calcul de la liste en question.
- 9.14 Un classement pour un joueur nouveau dans la liste sera publié uniquement s'il répond aux critères suivants:
- 9.14 a S'il est basé sur des résultats obtenus selon le 6.3, un minimum de 9 parties
- 9.14 b S'il est basé sur des résultats obtenus selon le 6.4, un minimum de 9 parties jouées contre des adversaires classés.
- 9.14 c La condition des 9 parties n'est pas nécessairement à remplir lors d'un seul tournoi: Les résultats d'autres compétitions, jouées lors de la même période, ou des 7 périodes de classement suivantes, sont regroupées pour obtenir le classement initial.
- 9.14 d Si basés sur des résultats obtenus lors d'une Olympiade, un Championnat Continental par Equipe ou un Championnat du Monde par Equipe, un minimum de 7 parties (AG 2004)
- 9.14 e Si un joueur est membre de l'IBCA (International Blind Chess Association), de l'ICSC (International Committee of Silent Chess) ou de l'IPCA (International Physically Disabled Chess Association), un minimum de 7 parties. (AG 2004)
- 9.2 Joueurs qui ne doivent pas être inclus dans la liste:
- 9.21 Les joueurs dont le classement passe sous 1401* sont listés dans la prochaine liste comme "délistés". Par la suite, ceux-ci seront traités de la même manière que n'importe quel joueur non classé.
- 9.22 Les joueurs titrés non classés sont publiés dans une liste séparée, complétant la liste des joueurs titrés classés.
- 9.23 Les joueurs inactifs ne sont pas inclus dans la liste, mais sont cependant considérés comme classés avec leur classement le plus récemment publié pour des besoins de classement et de titres.
- 9.2.3 a Les joueurs sont considérés inactifs à partir du moment où ils jouent moins de 4 parties homologuées dans une période d'un an.
- 9.2.3 b Les joueurs inactifs sont affichés sur les 7 listes suivant le début de leur inactivité. Leurs noms sont ensuite marqués comme inactifs dans la partie alphabétique de la liste et enlevés des listes de la fédération nationale qui contiendra uniquement la liste des joueurs actifs. (AG 98)

9.2.3 c Un joueur regagne son statut d'actif s'il joue au moins 4 parties homologuées dans une période d'un an et il est alors listé sur la prochaine liste.

9.2.3 d Pour les besoins de la liste du classement FIDE des joueurs de tête (top), un joueur qui est inactif sur une période de 12 mois [d'inactivité] sur la liste de classement n'apparaîtra plus sur la liste des joueurs de tête.

9.3 La Commission de Qualification passera à des listes de classement mensuelles le 1er Juillet de l'année suivant une décision de fonctionner ainsi par le Bureau Présidentiel. Les règles ci-dessus seront amendées comme suit :

9.31 La liste publiée le 1^{er} du mois sera effective entre le 1^{er} et le dernier jour de ce mois.

9.32 Le nom de chaque joueur dont le classement dépasse 1400* sera publié.

9.33 La date de clôture de réception des informations sera normalement la fin du mois, 30 jours avant la liste suivante.

9.34 Les joueurs dont le classement passe sous 1401* seront listés dans la prochaine liste comme "délités". Par la suite, ceux-ci seront traités de la même manière que n'importe quel joueur non classé.

10.0 FONCTIONNEMENT DU SYSTEME DE CLASSEMENT DE LA FIDE

Le système de classement de la FIDE est un système numérique dans lequel les scores en pourcentage sont convertis en écarts de classements et vice versa. Sa fonction est de produire une information de mesure scientifique de la meilleure qualité statistique.

10.1 L'échelle de classement est arbitraire avec un intervalle de catégorie fixé à 200 points. Les tables qui suivent montrent la conversion du score en pourcentage 'p' en un écart de classements 'd_p'. Pour un score de zéro ou 100%, d_p est nécessairement indéterminé. La seconde table montre la conversion d'un écart de classements 'D' en une probabilité de score 'P_D' pour le joueur 'H' le mieux classé et le joueur 'L' le moins bien classé. Ainsi, les deux tableaux sont en fait symétriques.

(a) La table de conversion du score en pourcentage, p, en écart de classements, d_p

P	d _p										
	1.0	.83	273	.66	117	.49	-7	.32	-133	.15	-296
.99	677	.82	262	.65	110	.48	-14	.31	-141	.14	-309
.98	589	.81	251	.64	102	.47	-21	.30	-149	.13	-322
.97	538	.80	240	.63	95	.46	-29	.29	-158	.12	-336
.96	501	.79	230	.62	87	.45	-36	.28	-166	.11	-351
.95	470	.78	220	.61	80	.44	-43	.27	-175	.10	-366
.94	444	.77	211	.60	72	.43	-50	.26	-184	.09	-383
.93	422	.76	202	.59	65	.42	-57	.25	-193	.08	-401
.92	401	.75	193	.58	57	.41	-65	.24	-202	.07	-422
.91	383	.74	184	.57	50	.40	-72	.23	-211	.06	-444
.90	366	.73	175	.56	43	.39	-80	.22	-220	.05	-470
.89	351	.72	166	.55	36	.38	-87	.21	-230	.04	-501
.88	336	.71	158	.54	29	.37	-95	.20	-240	.03	-538
.87	322	.70	149	.53	21	.36	-102	.19	-251	.02	-589
.86	309	.69	141	.52	14	.35	-110	.18	-262	.01	-677
.85	296	.68	133	.51	7	.34	-117	.17	-273	.00	
.84	284	.67	125	.50	0	.33	-125	.16	-284		

(b) Table de conversion d'un écart de classements, D, en une probabilité de score, P_D, pour le joueur H le mieux classé et le joueur L le moins bien classé, respectivement.

D	PD		D	PD		D	PD		D	PD	
Dif Clt	H	L	Dif Clt	H	L	Dif Clt	H	L	Dif Clt	H	L
0-3	.50	.50	92-98	.63	.37	198-206.76	.24		345-357.89		.11
4-10	.51	.49	99-106	.64	.36	207-215.77	.23		358-374.90		.10
11-17	.52	.48	107-113.65	.65	.35	216-225.78	.22		375-391.91		.09
18-25	.53	.47	114-121.66	.66	.34	226-235.79	.21		392-411.92		.08
26-32	.54	.46	122-129.67	.67	.33	236-245.80	.20		412-432.93		.07
33-39	.55	.45	130-137.68	.68	.32	246-256.81	.19		433-456.94		.06
40-46	.56	.44	138-145.69	.69	.31	257-267.82	.18		457-484.95		.05
47-53	.57	.43	146-153.70	.70	.30	268-278.83	.17		485-517.96		.04
54-61	.58	.42	154-162.71	.71	.29	279-290.84	.16		518-559.97		.03
62-68	.59	.41	163-170.72	.72	.28	291-302.85	.15		560-619.98		.02
69-76	.60	.40	171-179.73	.73	.27	303-315.86	.14		620-735.99		.01
77-83	.61	.39	180-188.74	.74	.26	316-328.87	.13		> 735	1.0	.00
84-91	.62	.38	189-197.75	.75	.25	329-344.88	.12				

10.2 Détermination du Classement 'Ru' d'un joueur non classé à l'issue d'une compétition.

10.21 Si un joueur non classé marque moins d'un point dans son premier tournoi pris en compte pour le classement, son score ne sera pas comptabilisé.

Tout d'abord, déterminer le classement moyen de sa compétition 'Rc'. (AG 94)

(a) Dans un tournoi au Système Suisse ou par équipes : c'est simplement le classement moyen de ses adversaires.

(b) Les résultats des joueurs classés et non classés dans un tournoi toutes rondes sont pris en compte. Pour les joueurs non classés, le classement moyen de la compétition 'Rc' est également la moyenne du tournoi 'Ra' déterminée comme suit: (AG 94)

(i) Déterminer le classement moyen des joueurs classés 'Rar'.

(ii) Déterminer p pour chacun des joueurs classés contre tous leurs adversaires. Déterminer ensuite dp pour chacun de ces joueurs. Puis, déterminer la moyenne de ces dp = 'dpa'.

(iii) 'n' est le nombre d'adversaires.

$$Ra = Rar - dpa \times n/(n+1)$$

10.22 S'il marque 50%, alors $Ru = Rc$. (AG 94)

10.23 S'il marque plus de 50%, alors $Ru = Rc + 12,5$ pour chaque demi-point marqué au-dessus de 50%. (AG 94)

10.24 S'il marque moins de 50% dans un tournoi au Système Suisse ou par équipes (AG 94):

$$Ru = Rc + dp.$$

10.25 S'il marque moins de 50% dans un tournoi toutes rondes (AG 94):

$$R(u) = R(c) + d(p) \times n/(n+1).$$

10.3 Le classement Rn qui sera publié pour un joueur précédemment non classé est alors déterminé en prenant la moyenne pondérée de tous ses résultats Ru . Ex.: Un joueur a des résultats Ru de 2280 sur 5 parties, 2400 sur 10 parties et 2000 sur 5 parties:

$$Rn = [2280 \times 5 + 2400 \times 10 + 2000 \times 5] / 20 = 2270.$$

10.31 Lorsque le(s) premier(s) résultat(s) d'un joueur est inférieur à 1401*, ou au plancher du classement de la FIDE au moment de la compétition, le(s) résultat(s) est(sont) ignoré(s). (AG 2004)

10.32 Rn pour la liste de classement de la FIDE (FRL) est arrondi à l'entier le plus proche.

10.33 Seuls les $Rn \geq 1401^*$, ou au plancher du classement de la FIDE à la date de la compétition, sont considérés. (AG 2004)

10.4 Si un joueur non classé reçoit un classement publié avant qu'un tournoi dans lequel il a joué soit pris en compte pour le classement, alors il est pris en compte comme un joueur classé avec son classement courant, mais dans le classement de ses adversaires, il est comptabilisé comme un joueur non classé.

10.5 Détermination du changement de classement pour un joueur classé:

10.51 Pour chaque partie jouée contre un joueur classé, déterminer l'écart de classement entre le joueur et son adversaire, D.

Un écart de classement de plus de 350 points sera comptabilisé comme s'il s'agissait d'un écart de 350 points pour les besoins du classement (comparer à 10.54).

- (a) Utiliser le tableau B.02.10.1(b) pour déterminer la probabilité de score PD du joueur.
- (b) $\Delta R = \text{score} - PD$. Pour chaque partie, le score est 1, 0.5 ou 0.
- (c) $\Sigma \Delta R \times K =$ le Changement de Classement pour un tournoi ou une période de classement donnés.

10.52 K est le coefficient de développement.

- K = 25 pour un joueur nouveau dans la liste de classement jusqu'à ce qu'il ait participé à des compétitions pour un total d'au moins 30 parties.
- K = 15 tant que le classement du joueur reste au-dessous de 2400.
- K = 10 une fois que le classement publié du joueur a atteint 2400, et qu'il a également participé à des compétitions pour un total d'au moins 30 parties. Par la suite, il restera définitivement égal à 10.

10.53 Rn est arrondi à l'entier le plus proche.

10.54 Détermination des classements dans un tournoi toutes ronde.

Lorsque des joueurs non classés participent, leur classement est déterminé par un processus itératif. Ces nouveaux classements sont ensuite utilisés pour déterminer le changement de classement pour les joueurs classés.

Ce qui suit montre la méthodologie.

Joueur	Class	W	p	dp	Rc	dp	Ru	Rc (new)	Ru (new)
A	2600	8	.89	351					
B	2500	7	.78	220					
C	u	7			2348		2411	2351	2414
D	2400	6	.67	125					
E	u	6			2348		2386	2348	2386
F	2150	4	.44	-43					
G	2300	3	.33	-125					
H	u	2			2348	-220	2150	2337	2139
I	u	1			2348	-351	2032	2305	1989
J	2300	1	.11	-351					

$$Rar = 2600 + 2500 + 2400 + 2150 + 2300 + 2300 \text{ divisé par } 6$$

$$Rar = 2375$$

$$dpa = 351 + 220 + 125 - 43 - 125 - 351 \text{ divisé par } 6$$

$$dpa = 29.5$$

$$Ra = 2375 - 29.5 \times 9/10$$

$$Ra = 2348$$

$$\text{Pour le joueur C } Ru = 2348 + 5 \times 12.5 = 2411$$

$$\text{Pour le joueur E } Ru = 2348 + 3 \times 12.5 = 2386$$

$$\text{Pour le joueur H } Ru = 2348 - 220 \times 0.9 = 2150$$

$$\text{Pour le joueur I } Ru = 2348 - 351 \times 0.9 = 2032$$

Cependant, le joueur I est plus de 350 points au-dessous des joueurs A, B, C, D, E.

Le joueur H est plus de 350 points au-dessous de A.

Le joueur C, I est compté 2061. $2061 - 2032 = 29$. $29/9 = 3$ $Rc(\text{new}) = 2351$

Le joueur E, I est compté 2036 $Rc(\text{new}) = 2348$

Le joueur H, A est compté 2500 $Rc(\text{new}) = 2337$

Le joueur I, A, B, C, D, E sont comptés 2382 $Rc(\text{nouveau}) = 2305$

Ensuite, le ΔR pour chacun des joueurs classés est déterminé pour chaque partie, utilisant Ru comme s'il s'agissait d'un classement réel.

F était un choix médiocre de joueur pour le tournoi. Il a trop affaibli le classement moyen. Si un joueur classé 2380 ou plus l'avait remplacé, C obtiendrait un meilleur classement, même avec un point de moins. Il en est ainsi, car le classement moyen du tournoi est extrêmement important pour les joueurs non classés avec un score positif. Si le score attendu par I avait été aussi faible, il n'aurait pas dû être choisi, car tout le monde en pâtir.

11.0 PROCEDURES DE RAPPORT

- 11.1 Les résultats devraient être transmis selon l'article 1.9 du B.01.
- 11.2 Les principales informations à rapporter pour un tournoi toutes rondes sont commodément regroupées dans le formulaire 1. Il contient:
- 11.21 L'identification de la compétition, incluant les dates exactes de début et de fin.
 - 11.22 Les précisions sur la cadence de jeu.
 - 11.23 La grille complète. Elle doit lister les joueurs dans l'ordre du classement final, avec tous les prénoms complets, les Numéros d'Identification de la FIDE, les titres, les fédérations d'affiliation et le classement. Tout changement par rapport à ce qui apparaît dans la FRL courante, tel qu'un changement de nom à la suite d'un mariage, doit être soigneusement mentionné. Pour chaque joueur, son résultat contre chaque adversaire doit être donné par 1, 1/2 (ou 0.5) ou 0. Tout résultat issu d'une partie non jouée sera marqué par "+", "-" ou "=" lorsqu'un point entier, zéro ou un demi point ont été marqués respectivement. Une explication doit être donnée, si nécessaire. Tout cas insolite dans le tournoi doit également être décrit.
- 11.3 Les principales informations à rapporter pour un tournoi au Système Suisse ou par équipes sont commodément regroupées dans les formulaires 2 et 3 joints. Ils contiennent les éléments listés en 11.2 ainsi que la couleur jouée dans une partie donnée. Une grille complète de la compétition doit également être incluse.
- 11.31 Alternativement, un tableau généré par ordinateur peut être transmis comme rapport de classement. Celui-ci doit afficher Rar, n et W. Pour les joueurs non classés où n est inférieur à 3, zéro devrait être entré dans la colonne Rar. Une colonne pour W-We devrait également être incluse (i.e. l'incrément de classement avant l'application de K). Pour un joueur non classé qui rencontre au moins 3 joueurs classés, son Ru devrait être donnée, même s'il est inférieur à 1401*. Une fédération souhaitant transmettre les résultats sous cette forme devraient consulter l'Administrateur du Classement au préalable, afin de pouvoir tester le programme.
- 11.4 Les résultats de toutes les compétitions internationales doivent être transmis pour le classement, sauf si les invitations originales spécifiaient clairement que le tournoi ne serait pas pris en compte pour le classement de la FIDE. L'arbitre principal doit aussi annoncer cela aux joueurs avant que le tournoi commence.
- 11.5 Chaque fédération nationale désignera un officiel chargé de coordonner et d'expédier tout ce qui concerne les qualifications et les classements. Son nom et ses coordonnées doivent être donnés au Secrétariat de la FIDE.

12.0 SURVEILLANCE DU TRAITEMENT DU SYSTEME DE CLASSEMENT

- 12.1 L'une des fonctions du Congrès est d'établir les critères selon lesquels les titres et les classements de la FIDE sont décernés. La fonction du système de classement est de produire des informations de mesures scientifiques de la meilleure qualité statistique pour permettre au Congrès d'attribuer des titres équivalents pour des compétences de joueurs équivalentes. Ainsi, le système de classement doit être scientifiquement maintenu et ajusté de manière convenable à court et à long terme.
- 12.2 L'échelle de classement est arbitraire et ouverte. Ainsi, seuls les écarts de classements ont une signification statistique en terme de probabilité. Par conséquent, si la composition du champ de classement de la FIDE venait à changer, l'échelle de classement pourrait aller à la dérive du fait des progrès réels des joueurs. Son objectif fondamental est d'assurer l'intégrité du système de manière à ce que des classements de même valeur puissent représenter, d'année en année, la même qualité de jeu.
- 12.3 L'une des responsabilités de l'Administrateur du Système de Classement est de détecter toute dérive de l'échelle de classement.

13.0 LES OBLIGATIONS DE L'ADMINISTRATEUR DU SYSTEME DE CLASSEMENT DE LA FIDE

- 13.1 Une connaissance suffisante de la théorie des probabilités statistiques dans son application aux mesures des sciences physiques et comportementales.
- 13.2 Capacité à concevoir les contrôles préconisés en 12.3, à interpréter les résultats de ces contrôles et à recommander à la Commission de Qualification les mesures à prendre afin de préserver l'intégrité du système.
- 13.3 Être en mesure de conseiller et d'assister toute fédération membre de la FIDE dans l'établissement d'un système de classement national.
- 13.4 Faire preuve d'un degré d'objectivité comparable à celui d'un arbitre de la FIDE.

14.0 COMMENTAIRES SUR LE SYSTEME DE CLASSEMENT

- 14.1 La formule suivante donne une bonne approximation des tableaux 10.1a/b.
$$P = 1/(1 + 10^{-[D/400]})$$
. Toutefois, les tableaux sont utilisés tels quels.
- 14.2 Les tableaux 10.1a/b sont utilisés exactement comme ils sont décrits, aucune extrapolation n'est faite pour établir un troisième chiffre significatif.
- 14.3 K est utilisé comme influence stabilisatrice dans le système. Quand K = 10, le classement s'inverse en 75 parties environ, K = 15, 50 parties, K = 25 c'est 30 parties.
- 14.4 Le système a été conçu pour permettre aux joueurs de vérifier leur classement à tout moment. Il serait plus précis de compter chaque partie séparément car les moyennes supposent une échelle linéaire. Toutefois cette méthode se révélerait beaucoup plus laborieuse.

15.0 CLASSEMENTS DE PARTIES RAPIDES (AG 1998)

Les principes suivants régiront le traitement d'un système de classement rapide.

- (a) Les joueurs qui ont atteint un ELO minimum de 1400* seront classés dans la liste de classement de parties rapides (FRRL).
- (b) La valeur du facteur K sera déterminée par l'administrateur du classement.
- (c) Pour différencier les classements des parties d'échecs rapides des classements obtenus par des parties d'échecs classiques, les classements de parties rapides sont indiqués par les 3 premiers chiffres.

16.0 INCLUSION DANS LES LISTES DE CLASSEMENT.

- 16.1 Pour être inclus dans la FRL ou la FRRL, un joueur doit être membre d'une fédération nationale d'échecs qui est membre de la FIDE. C'est-à-dire, la fédération ne doit pas avoir perdu temporairement ou définitivement sa qualité de membre.
- 16.2 Il est de la responsabilité des fédérations nationales d'informer la FIDE si des joueurs ne devraient pas être inclus à la FRL, FRRL.
- 16.3 Tout joueur exclu de l'une des listes car il ne peut pas obtenir l'adhésion à une fédération nationale peut demander une dérogation à la FIDE pour être inclus.

'25.07.05'

[NDT – 15/01/2006] : * Les valeurs 1600 (resp. 1601) du document original ont été remplacées par 1400 (resp. 1401) lorsqu'elles faisaient référence au plancher du classement, pour être en adéquation avec la réalité au 1^{er} Janvier 2006.



Les 10 Commandements

Les enseignements d'un pro ... ou un open d'été rondement mené !

Par Patrick Besse

OPEN INTERNATIONAL DES VINS 2005

Voici un tournoi intéressant à plus d'un titre. Tout d'abord, c'est un tournoi homologué par la FIDE. Il y est possible de réaliser une tranche FIDE pour obtenir un classement élo international. Ensuite, c'est un tournoi convivial où les prix sont en liquide. Mais pas n'importe quel liquide : du vin du Médoc ! Enfin, dans un cadre sympathique, en pleine nature et à moins de 10 km de la côte Atlantique, on peut allier l'utile à l'agréable.

Cette année, j'ai participé à ce fameux « Open des Vins ». Non pas comme joueur mais comme arbitre. En fait, j'étais l'assistant d'un arbitre international. Et quel arbitre ! Le Directeur National de l'Arbitrage en personne. Pour celles et ceux qui ne le connaîtraient pas, ils peuvent voir sa bobine ici (<http://echecs.asso.fr/arbitrage.aspx>). Vous paraît-il austère ? Il l'est : « **Frugalité et ascèse sont les piliers incontournables d'un bon arbitrage.** ». Vous paraît-il sévère ? Il l'est : « **Dura lex, sed lex.** ». Vous paraît-il froid ? Il l'est : « **Le vouvoiement est la seule marque de familiarité tolérable.** ».

Il y avait longtemps que je ne m'étais pas autant amusé !

Néanmoins, j'ai beaucoup appris pendant cette longue semaine de compétition.

Chaque jour, Monsieur Stéphane ESCAFRE (il s'agit bien de lui) me dévoilait un peu plus la substantifique moelle de l'arbitrage. Cependant, je m'étais renseigné auparavant auprès de ce qui était considéré, jusqu'à ce jour, comme les meilleures sources :

- *Etudes raisonnées des contes et légendes de l'arbitrage des tournois internationaux d'échecs open* par Francisco Della Bue, 1896. Un ouvrage très fouillé.
- *De l'influence du millénarisme sur la pratique de l'arbitrage dans le bas Quercy et le Rouergue à la fin du Haut Moyen-Age (971-1005)* par Diego Madrid, 1904. Une étude très approfondie et très richement documentée.
- *De re arbitrium* par Stephanos Escafrius, vers 1110. Un manuscrit (en latin, forcément) mais dont l'authenticité n'a pas encore été clairement établie.

Je me dois donc de vous dire la vérité. Tous ces ouvrages sont en dessous de la réalité. Ils tiennent tous du mythe. Il m'est apparu que les arbitres internationaux se transmettent le savoir de bouche d'arbitre à oreille d'arbitre, tels les Druides en leur temps. De très nombreuses années d'études auprès des plus grands arbitres n'y suffiraient pas. Ils ont chacun leur spécialité. Par contre, tous parlent plusieurs langues : EI01, B02 et C04 pour ne citer que les plus importantes. La traduction dans la langue vernaculaire a débuté voici plusieurs années déjà. Mais c'est très difficile de percer le secret de ces langues quasi oubliées aux accents ésotériques profonds. Les recherches seront encore très longues avant que nous puissions enfin accéder à un savoir et une culture qui nous dépassent.

Vous allez découvrir, maintenant, le chemin de croix que votre serviteur a dû suivre pendant la plus longue semaine de son existence.

Dimanche 3 juillet 2005

La première ronde doit commencer à 18h30. Monsieur ESCAFRE et moi nous rendons à la salle de jeu vers 17h30. « **Il faut vérifier l'installation des jeux et préparer les pendules.** » me dit-il. Soit. Ceci fait, nous débutons le pointage des participants. Enfin, les appariements sont effectués et Monsieur ESCAFRE procède à l'affichage du document. La dextérité dans le maniement du rouleau de ruban adhésif me laisse pantois !

➤ *Premier enseignement : d'un rouleau de ruban adhésif, toujours tu te pourvoiras.*

Il reste deux parties. Monsieur ESCAFRE commence la saisie des résultats. Je les vérifie, « à deux, il est plus facile de repérer un impair. » pense-je. Mais... le résultat des deux parties restantes est saisi! Finalement, les résultats étaient les bons. Les appariements qui avaient déjà été sortis étaient valables. Nous les affichons dans la salle de jeu vide et à la réception du camping. Les joueurs, telle une nuée de criquets se bousculent pour connaître le nom de leur prochain adversaire.

➤ *Second enseignement : par l'affichage rapide des appariements la vénération de l'arbitre tu entretiendras.*

Lundi 4 juillet 2005

C'est la plus grosse journée du tournoi avec 2 rondes prévues à 10h et 17h. Rendez-vous à la réception du camping La Rochade à 9h30 avait été pris. Je me présente avec quelques minutes d'avance, histoire de faire un peu de zèle. Je discute avec Julius et Rilke. Peu à peu, une angoisse m'étreint : serais-je en retard? Il est presque 9h45! Enfin, alors que je suis au bord de l'évanouissement, mon mentor arrive, l'air serein. Il m'observait depuis un quart d'heure.

➤ *Troisième enseignement : oiseuses des discussions tu t'abstiendras.*

Soudain, vif comme l'éclair, Monsieur ESCAFRE se lève et rejoint le fond de la salle. Il parle aux joueurs de la dernière table puis revient, la mine satisfaite. « Pourquoi un tel empressement ? » demande-je. « J'avais remarqué qu'ils discutaient et que, pourtant, ils continuaient à jouer. En fait, ils ne notaient plus les coups. Juste un petit rappel à l'ordre. » répondit-il. Après cinq heures de jeu, la dernière partie se termine. Nous rentrons au camping afin de prendre un peu de repos avant la troisième ronde. Il est 16h40 quand je rejoins mon mentor à la réception. « Let's go! » lance-t-il avec un accent irréprochable.

➤ *Quatrième enseignement : ton attention, toujours éveillée tu tiendras.*

Sitôt arrivé, je vérifie les pendules, je distribue les feuilles de partie. L'arbitre lance la ronde. Les pendules commencent leur longue litanie des secondes qui défilent. Quand arrive la cinquième heure de jeu, le zeitnot s'annonce. De son oeil perçant, mon mentor a de suite repéré les parties à surveiller. « Il faut faire attention à la table 28. » affirme-t-il. Effectivement, le seul vrai zeitnot concerne cette table. Alors que j'observais une table où des joueurs ne disposaient que de deux ou trois minutes pour les huit ou dix derniers coups avant le contrôle du temps, mon mentor suivait la table 28. Ceci fait, il me rejoint et je découvre le :

➤ *Cinquième enseignement : les feuilles de partie, avant le zeitnot tu regarderas.*

Mardi 5 juillet 2005

Les KEYSMEN devant donner un concert à La Rochade pendant le barbecue offert, la quatrième ronde avait été avancée à 14h. Départ de La Rochade à 13h40 avec le Seigneur de l'Arbitrage. La routine : vérification des jeux et des pendules, distribution des feuilles de parties. Tout le monde s'installe. La quatrième ronde démarre. C'est une ronde assez tranquille, si ce n'est le bruit. Est-ce parce qu'elle a débuté plus tôt? Est-ce l'excitation des fans en attendant le concert? Difficile à dire. Toujours est-il qu'il faut souvent intervenir pour ramener le fond sonore à un niveau acceptable.

15H : mon Seigneur et Maître va voir un joueur. Ce dernier a gagné par forfait, son adversaire ne s'étant pas présenté. Sans doute n'avait-il pas compris que la ronde débutait plus tôt. Le plus gênant est que cela concerne la sixième table. 17H passées de quelques minutes : un joueur arrive. Nous l'informons que son retard est rédhibitoire.

Le Seigneur Arbitre me confie la notation du zeitnot de la première table. Je suis fébrile, me sachant observé, jaugé, jugé. Ca s'emballe. Je rate un coup mais je l'ai repéré. Un drapeau tombe. Je me tiens en retrait et j'apprends : le Maître Arbitre arrête la pendule et invite les joueurs à reconstituer la partie sur un autre échiquier. Les coups défilent. Puis, le trou : il manque un coup! Timidement, je pointe la case h4. Le conducteur des Noirs me jette un regard de remerciement et avance son pion. Les 40 coups ont bien été joués dans le temps imparti. Le jeu peut reprendre.

➤ *Sixième enseignement : efficace en zeitnot ta notation sera.*

Mercredi 6 juillet 2005

C'est reparti! Nous quittons La Rochade à 16h40. Jeux, pendules, feuilles, les Noirs appuient sur la pendule. De nouveau, une journée calme nonobstant le bruit.

L'Icône de l'Arbitrage me dévoile quelques utilitaires de PAPI.

J'ose une remarque : « Ô vénéré Arbitre International, Grand Superviseur, Génial Directeur National de l'Arbitrage! La version que vous utilisez n'a-t-elle pas la réputation d'être pas très au point? » Il me fusille du regard. Je bafouille de vagues excuses incompréhensibles. Je me prosterne. Mais c'est trop tard.

Je sais que je viens de faire une erreur, L'ERREUR. « N'as-tu donc pas remarqué que j'utilise deux versions de PAPI : une pour les appariements et l'autre pour ses outils? »

➤ *Septième enseignement : avec pragmatisme l'outil informatique tu utiliseras.*

Le zeitnot est là. Nous nous tenons en retrait mais nous restons vigilants. Les pièces voltigent sur l'échiquier. Ca y est, c'est fini, le quarantième coup est atteint. Le conducteur des Noirs se lève. Je m'approche et lui rappelle un point du règlement. Il me regarde l'air hagard puis il se rassoit. Je jette un oeil en direction de l'Icône Vivante, source unique de mon inspiration. Un mouvement de tête qui semble signifier l'approbation me ragaillardit. Je m'approche, fier de moi. « Il fallait rappeler la règle. Mais, tu aurais dû attendre un peu avant de lui parler. Il sortait du zeitnot et n'était probablement pas en état de t'entendre. » Enfer et damnation! Voici donc quel était le :

➤ *Huitième enseignement : avec circonspection ton intervention tu feras.*

Jedi 7 juillet 2005

Une journée tranquille. Le Dieu Vivant des Arbitres commentait une séance de parties simultanées à l'aveugle donnée par Eric PRIE au château Haut Marbuzet, dans la matinée. Ereinté par cette épreuve, la Divinité décidait de me laisser officier. Voilà bien la grandeur du Dieu dans toute sa splendeur. Sous un prétexte que beaucoup ne manqueraient pas de trouver fallacieux, notre Divin Arbitre me mettait à l'épreuve. Heureusement, aucun incident n'est venu perturber cette belle journée.

Vendredi 8 juillet 2005

Le sprint final est lancé. Le MI australien Aleksandar WOHL se replace en remportant une partie très tactique. Pour ma part, je poursuis mon apprentissage au côté de la Perfection faite Arbitre. Il me laisse un peu plus les coudées franches. Pour mieux m'instruire par l'exercice de cette charge énorme et pesante mais néanmoins exaltante qu'est celle de l'arbitre. Je gère seul un zeitnot de bout en bout. Je rends compte. Pas un mot. Je prends ça pour des félicitations. Le reste de la journée est conforme à toutes les autres : RAS.

Samedi 9 juillet 2005

La ronde débute à 14h en prévision d'une soirée organisée à La Rochade. Une ronde assez calme puisqu'il n'y eu même pas de zeitnot. Toutefois, un petit incident est venu réveiller un tournoi qui ronronnait. Un joueur vient m'avertir que son adversaire avait disparu. Effectivement, je ne le trouve nulle part : ni dans la salle de jeu, ni à la buvette, ni dans les toilettes, pas même dehors. Arrive Arbitre Maximus Caesar : j'observe! « Depuis combien de temps est-il parti? Quelqu'un a-t-il des informations? A-t-on vérifié partout? » s'enquiert-il. Partie perdue pour le Houdini du tournoi. Il se présentera plus d'une demie heure plus tard pour constater sa pénalisation.

➤ *Neuvième enseignement : avec clairvoyance mais fermeté la règle appliquer tu feras.*

Dimanche 10 juillet 2005

La dernière ronde est décisive pour les places d'honneur : il y a des bouteilles de vin à gagner pour les six premiers du classement général. La ronde commence à 10h. Au bout de quelques minutes, nous sommes informés qu'un joueur a appelé pour dire qu'il était pris dans les encombrements bordelais. Un dernier forfait qui n'a cependant pas d'importance pour le haut du classement. Une nulle rapide assure la victoire australienne. Par contre, l'affrontement de la seconde table va au bout des six heures de jeu. Le conducteur des Blancs, avec 2 pions de plus dans une finale de Tours va gagner. Mais poursuivi par les Tours noires, le Roi blanc s'avance trop et se fait mater. Ce retournement de situation a de terribles conséquences. Les deux joueurs intervertissent leur place au classement général : le troisième devient sixième et vice versa.

17h30 : la remise des prix débute. Le classement général, d'abord, avec la pesée des six premiers. Puis les prix spéciaux : meilleure féminine, meilleur vétéran et Championne d'Aquitaine. Mais le meilleur est à venir : la Lumière de l'Arbitrage prend la parole pour la remise des prix par catégories (élo et âge). Il appelle les lauréats de sa voix de stentor qui impose le silence de facto.

➤ *Dixième enseignement : fortement mais clairement ta parole entendre tu feras.*

Que puis-je ajouter? Ce fut une semaine intense mais riche d'enseignements. J'ai pu mesurer le chemin qu'il me reste à parcourir avant de pouvoir émettre la possibilité de peut-être avoir l'éventuelle espérance de supposer imaginer que je serai, un jour, un Arbitre.

PARTICIPEZ AU BAF
ENVOYEZ VOTRE ARTICLE
PAR MAIL AU DIRECTEUR DU BAF